

Débat public
Projet de terminal méthanier au Verdon

Soulac, le 18 octobre 2007

Réunion thématique

Quelles hypothèses d'acheminement du gaz depuis le terminal par gazoduc ?

Participants :

CPDP :

M. Louis-Julien Sourd, Président ;

Mme Claudia Courtois ;

M. Patrick Loulière

MAÎTRE D'OUVRAGE 4Gas :

M. Henk Jonkman, Directeur général France ;

Introduction

M. Louis-Julien Sourd – Président de la CPDP

Nous sommes à la deuxième mi-temps. Cinq réunions ont été tenues, il en reste cinq autres. Merci d'être fidèles et de vous intéresser au sujet de ce soir, sujet qui a amené une cinquantaine de questions : le gazoduc. Où passerait-il si 4Gas faisait son projet ? Comment le gaz partirait-il ? Ce sera le thème de ce soir. Quelques questions s'éloigneront de ce sujet, mais nous allons tout de même essayer de rester centrés le plus possible sur le thème du gazoduc.

Je vais vous présenter les intervenants.

Tout d'abord mes collègues :

- Madame Courtois, journaliste indépendante ;
- Monsieur Loulière, ancien cadre dirigeant des travaux publics, retraité comme moi.

Les deux autres membres se sont excusés, mais nous serons tous présents lundi prochain, dans cette même salle.

J'ai invité les représentants de Total Infrastructures Gaz de France, TIGF :

- Monsieur Rivière, assistant maîtrise d'ouvrage,
- Monsieur Lagache, chef du service développement,
- Monsieur Costa, ingénieur responsable d'études,
- Monsieur Mourre, qui a étudié les diverses variantes de ce gazoduc.

Nous attendons des spécialistes du monde forestier et agricole.

Au cours de cette soirée, nous aurons tout d'abord une présentation de TIGF, qui s'appelait autrefois GSO. Il n'est pas très connu dans cette région. Il présentera les options possibles pour amener du gaz entre le Verdon et la grande artère nord-sud qui longe l'est de la Gironde et qui monte vers Castillon-la-Bataille et la Charente.

En deuxième séquence, nous parlerons davantage des impacts, des relations avec les propriétaires, forestiers, agriculteurs et non-professionnels.

➤ Pourquoi parlons-nous du gazoduc alors que ce n'est pas 4Gas qui le construirait s'il faisait son terminal ?

En avril 2007, il y a eu une décision de la CNDP. Je ne reviens pas sur le fait qu'il existe deux autres projets en France. On nous a donné la consigne d'examiner le sujet des gazoducs au cours du débat. Si le terminal se fait, il faudra acheminer le gaz. Par

conséquent, même si nous ne sommes pas au stade du projet avancé aujourd'hui - les études ne sont commencées que depuis trois mois - nous savons que le tuyau dépassera 600 millimètres de diamètre, qu'il mesurera plus de 100 kilomètres et coûtera plus de 300 millions d'euros. Ces trois clauses impliqueront qu'il y aurait débat public, le cas échéant. Si le projet de terminal se fait, parallèlement, il faudra évidemment penser à la canalisation.

➤ Le débat public

Son but est d'examiner l'opportunité du projet, d'examiner les variantes et de débattre de tous les aspects économiques, sociaux, environnementaux, etc.

Nous avons une mission délicate : faire en sorte que le débat ait lieu, que les gens se parlent, s'écoutent, échangent, même s'il est parfois difficile de donner la parole et que chacun écoute les arguments des autres. Enfin, à partir du 14 décembre, nous aurons deux mois pour rédiger un compte-rendu final. Tellement de sujets sont évoqués qu'il faut déjà commencer à les classer, les hiérarchiser. C'est notre travail.

Nous essayons, même si certains pensent que ce n'est pas tout à fait cela, de respecter une certaine neutralité sur ce projet, une certaine transparence, c'est-à-dire que tout ce qui se dit est officiel, et d'écouter les arguments. Quand il y en a, car parfois, il n'y a pas d'argument, mais simplement une prise de position, que nous enregistrons aussi. Tous les points de vue sont acceptables, quels qu'ils soient. Au cours de la soirée, les représentants d'un syndicat ouvrier s'exprimeront. Tous les points de vue sont donc acceptables. Nous commençons à sentir que des groupements vont s'exprimer de façon officielle.

Vous savez maintenant comment vous informer. Je pense que tous ceux qui le souhaitaient ont eu le dossier, la synthèse, le Journal.

Vous connaissez les moyens de vous exprimer : ici, bien entendu, de façon orale ou écrite, par courriel, etc.

Une des questions délicates est la bonne conduite. Il faut exclure l'insulte. Nous sommes là pour échanger, dialoguer, nous écouter et respecter les autres positions. Des personnes de 80 ans n'ont pas du tout le même point de vue que des personnes de 25 ans, pour des raisons de travail, d'enfants, de déplacements, etc. Il est donc normal de respecter tous les points de vue, des élus, des associations, des travailleurs, des entrepreneurs, des syndicats, etc.

J'en viens maintenant à un point très important. Nous sommes à la mi-temps. C'est le moment où le coach fait le point de son équipe, mais relance aussi la deuxième partie du match, si je puis dire. À deux mois de la fin du débat, tous ceux qui souhaitent exprimer un point de vue argumenté, sur les documents d'urbanisme, sur l'activité économique, sur les impacts sur le tourisme, etc., peuvent rédiger une contribution qui sera inscrite dans les documents du débat.

Je souhaite que nous ayons des cahiers d'acteur, dont la diffusion et l'impression sont à notre charge. C'est là que les associations, les syndicats, les collectivités, les organismes socioprofessionnels comme le Conseil économique et social régional, les fédérations des travaux publics ou la fédération des hôteliers, les personnes morales, etc., s'expriment en rédigeant un document de quelques pages, avec beaucoup de soin, mais pas au dernier moment. Il ne faut pas faire cela début décembre. Nous

souhaitons que ces cahiers d'acteur nous soient remis pour la mi-novembre. Cela demande souvent à être délibéré : ces organismes ont une instance, un bureau, un conseil syndical, un conseil d'administration, un conseil municipal, etc.

Nous avons déjà quatre ou cinq contributions, mais je souhaiterais en avoir au moins une douzaine, car il me semble que c'est là que l'on voit qu'un débat concerne et intéresse des groupements. Des milliers de personnes ont bien sûr déjà assisté à des réunions, mais c'est l'ensemble des structures socioprofessionnelles qui ont et peuvent donner leur point de vue. Je répète que c'est nous qui prenons en charge la préparation, l'impression, la diffusion.

La forme est de quatre pages - mais cela peut être de deux pages en format A4, de 8 000 caractères, un document structuré avec des chapitres ou des points, avec des photographies, des schémas ou des illustrations et les coordonnées de l'organisme.

Tout ceci devient officiel. Cela figure sur le site et nous le distribuerons. Tous ceux qui souhaitent se procurer les cahiers d'acteur peuvent nous écrire en nous indiquant leurs coordonnées, nous les leur enverrons, à nos frais.

Je ne reviens pas sur le calendrier. Nous sommes dans la phase finale du débat public. Lundi prochain, nous traiterons de la prévention des risques, ici même. Le 29 octobre, nous aurons une réunion sur les enjeux économiques, sociaux et touristiques à Royan. Le 8 novembre, à Soulac, nous traiterons des impacts économiques, sociaux, fiscaux. D'ici là, j'aurai fait calculer l'impact fiscal du projet, ses retombées, s'il se fait. Enfin, la clôture du débat se fera à Bordeaux.

Le système des questions/réponses fonctionne. Je n'insiste pas. Nous recevons trente à quarante questions par jour. J'en ai reçu une trentaine encore ce matin, à la permanence du Verdon. Nous sommes à près de 1 500 questions, 600 émanant de Gironde, 300 de Charente Maritime. Un millier d'entre elles concerne 4Gas ; 250 s'adressent à nous ; 150 à divers acteurs, le Port, les services de l'État ; 32 ne concernent pas vraiment le débat, il s'agit de questions assez générales sur l'avenir de l'économie française, et nous ne voyons pas qui pourrait y répondre ; une centaine exprime des avis. Nous avons enfin des contributions assez argumentées, soignées, sur la navigation, les bateaux de plaisance, etc.

➤ Organisation de la soirée

Nous allons organiser la soirée de la façon suivante :

- Nous prendrons quelques questions générales sur le débat public, s'il en reste, car je pense que tout le monde a maintenant compris, même si je reçois encore des questions sur notre rémunération, ce que cela coûte. Nous répondrons, mais je pense qu'à la mi-octobre, nous devrions avoir clarifié ces points.

- À la suite de l'exposé de TIGF, vous pourrez vous exprimer.

- Nous aurons ensuite un échange sur les impacts.

Si vous souhaitez rédiger des questions, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées. Elles nous seront remontées et mes collègues de la Commission les analyseront et les regrouperont.

Y a-t-il quelques questions générales, de notre compétence, sur l'organisation, le système des réunions, les réponses ?

M. Alain Durand-Lasserre – Vice-Président du Collectif « Une pointe pour tous »

Monsieur le Président, je vous remercie. Je pense que l'intervention de l'association « Une pointe pour tous », qui regroupe plus de 3 000 adhérents aujourd'hui, n'est pas une surprise pour vous. Je prends donc la parole au nom de cette association.

Le thème de la réunion d'aujourd'hui va nous conduire à souligner une grave insuffisance dans la procédure même du déroulement du débat public. La question de l'acheminement du gaz ne saurait être dissociée du débat public du projet sur le terminal du Verdon. Même si le maître d'ouvrage n'est pas 4Gas, les deux projets sont étroitement dépendants l'un de l'autre. Il n'y aura pas de terminal s'il n'y a pas de gazoduc ; il n'y aura pas de gazoduc s'il n'y a pas de terminal.

Comment peut-on dissocier l'investissement dans le terminal et l'investissement dans le gazoduc alors qu'il est probable que la société 4Gas paiera une bonne partie sinon la totalité de la construction du gazoduc, même en n'en étant pas le maître d'ouvrage ?

Notre association s'étonne également du plus grand secret qui a été maintenu depuis des mois sur la question du tracé du gazoduc et sur ses caractéristiques techniques. Un grand secret dont nous comprenons mal la justification. Nous ne savons pas non plus de ce qu'il en est du raccordement au réseau national, mais nous allons être fixés sans doute dans quelques minutes.

Pourtant, de très nombreuses personnes dans le Médoc, des centaines de propriétaires et d'exploitants, viticulteurs, sylviculteurs en particulier, sont directement concernés par le projet, et des zones humides écologiquement fragiles peuvent être touchées si, par exemple, le tracé est proche ou parallèle à celui du vieux pipe-line construit dans les années 1970.

Tout ceci ne nous semble pas très conforme aux principes fondamentaux du débat public qui consiste à débattre de tous les aspects du projet.

L'audition publique de ce soir prévoit de laisser s'exprimer les participants, mais cela suppose qu'un minimum d'informations ait été préalablement rendu public, ce qui n'est pas le cas. On va nous donner l'information et on va nous demander dans la minute de réagir à cette information. Cela nous semble tout à fait contraire à l'esprit de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Nous le déplorons à nouveau aujourd'hui. Nous déplorons le flou, le manque de transparence et les insuffisances qui caractérisent le dossier 4Gas et le manque d'informations que nous avons eues préalablement à ce débat sur les grandes lignes de ce que pouvaient être les choix relatifs aux gazoducs.

Le débat qui est consacré ce soir au gazoduc confirme ce sentiment que nous avons de manque de transparence et d'insuffisance.

Une question me préoccupe. Pour justifier la dissociation des deux dossiers, le dossier de gazoduc et le dossier de terminal, on a évoqué le montage technique et financier et le coût de la réalisation du gazoduc. Or, Monsieur le Président nous donne ce soir une information en nous disant que le coût du gazoduc est estimé à 300 millions d'euros, et qu'il est probable qu'il y aura débat public. Cela signifie que le coût du gazoduc a été estimé dès le mois d'avril 2007. Mais estimé sur quelles bases ? Cela veut dire que déjà, TIGF peut préjuger de la procédure qui serait suivie. En particulier, est-ce qu'il y aurait déclaration d'utilité publique ? S'il n'a pas déclaration d'utilité publique, le coût ne sera pas le même et la durée de construction non plus. La durée de réalisation de l'opération ne sera pas la même non plus.

Comment cette estimation a-t-elle été possible, sur quelles bases, alors que l'on avait à cette époque relativement peu d'informations ? Comment est-il possible, en particulier, d'évaluer le coût des expropriations dans ce contexte ?

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je vous remercie.

M. Louis-Julien Sourd

Je vais répondre aux questions qui sont de ma compétence, puis TIGF s'exprimera.

S'agissant d'avoir les informations avant les réunions, cela est extrêmement difficile, car il faut que les intervenants nous les fournissent assez tôt pour que nous les fassions imprimer. Vous aurez lundi les documents sur l'étude de danger lors de la réunion, mais pour cela, il a fallu que nous les ayons ce matin...

... Bien sûr que c'est de notre ressort, mais nous faisons appel à des sociétés privées comme TIGF, qui préparent leur dossier...

... Je comprends tous vos arguments, mais je vous dis qu'il n'est pas simple de remettre des documents en début de séance. C'est ce que nous souhaitons faire si...

... Vous aurez donc des documents lundi prochain. Toutes les études et tous les documents dont nous disposons sont mis systématiquement en ligne sur Internet. L'exposé que fera TIGF sera en ligne.

... a posteriori, car nous n'avons pas pu en disposer avant.

Autre question, pourquoi ces deux sujets sont-ils dissociés ? 4Gas est un industriel qui a saisi la CNDP au début du printemps 2007. À cette époque, TIGF n'avait pas bougé. C'est au cours de l'été que 4Gas a demandé à TIGF de commencer des études exploratoires. Trois mois plus tard, j'ai demandé à TIGF de venir, lors d'une soirée spéciale, exposer son projet. Si tout ceci doit aboutir, TIGF sera soumis à débat public, son projet étant lourd et traversant une région entière.

M. Josiane Nouvel - Soulac

Je voudrais vous signaler que j'ai reçu parfois jusqu'à trois réponses à la même question. Il s'agit toujours de la même réponse. Votre organisation est donc peut-être à revoir.

Je voudrais aussi souligner que j'ai assez peu apprécié que vous fassiez une discrimination sur l'âge des personnes. Je pense que c'est un manque de respect pour les personnes âgées de notre pays, que j'admire énormément de s'intéresser à ce genre de projet. Malgré leur âge, malgré leur handicap, elles se déplacent. Je trouve que c'est vraiment honteux de dire que l'avis de ces personnes ne vaut pas celui de personnes plus jeunes.

M. Louis-Julien Sourd

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je suis moi-même senior, je ne vois pas pourquoi je manquerais de respect aux seniors. L'incident est donc clos.

M. Michel Rigault – Le Verdon

Encore une fois, je ne comprends pas vos explications. Vous nous dites que vous ne pouvez pas nous fournir les documents. L'autre jour à Bordeaux, nous avons eu des documents du représentant du Ministère, que nous avons mis du temps à digérer. Nous ne pouvons donc toujours pas poser de questions. Puisque les fournisseurs de dossiers ne sont pas à l'heure, c'est à vous de déplacer les réunions. C'est cela, un débat public.

J'ai eu la possibilité, lundi dernier, d'être présent au Grenelle de l'environnement de Périgueux. Le débat public est remis en cause pour le renforcer dans son expression. L'expression des citoyens sur la décision publique devrait être une des conséquences de ce Grenelle de l'environnement. Madame Courtois disait, il y a quelques jours, que vous n'étiez pas des professionnels du débat public ; ce n'est pas une raison pour que le nôtre soit sacrifié. Je pense donc qu'il faut absolument que l'on essaie de travailler efficacement. Comment voulez-vous que nous commencions à discuter sur ce projet que nous ne connaissons pas ? Nous allons découvrir, nous aurons des questions à poser, mais que nous ne connaissons pas encore. Quand vais-je les poser ? Quand aurai-je les réponses ? C'est la première remarque.

Par ailleurs, j'ai reçu des réponses, notamment de 4Gas qui m'indique qu'il ne peut pas répondre. Que faites-vous pour m'apporter la réponse ?

D'autre part, comment est-ce que je dois faire si on me dit qu'on n'a pas de réponse ? Est-ce que je repose la question, ou est-ce que j'attends ? Je ne comprends d'ailleurs pas que vous m'ayez envoyé cette lettre où l'on m'indique qu'il n'y a pas de réponse.

Mme Claudia Courtois- membre de la CPDP

Concernant votre dernier point, vous avez eu une lettre de 4Gas qui disait qu'il n'avait pas de réponse à vous donner, c'est bien cela ?...

... Concernant le fait que vous soyez sacrifiés, je ne suis pas objective du fait de ma position. Je n'en ai pas l'impression. Effectivement, on a les limites des moyens dont on dispose. Je suis d'accord avec vous sur le fait que, pour le précédent débat et pour celui-ci, il serait beaucoup plus bénéfique que vous ayez les documents avant. Nous essayons, nous demandons. Cela dit, nous n'avons aucun moyen de coercition, et nous ne sommes pas là pour cela. Tout n'est que dialogue...

... Nous pouvons simplement demander à des personnes d'avoir les éléments en temps et en heure. Nous ne pouvons pas leur mettre « *le couteau sous la gorge* ». Ce n'est pas notre pratique.

Concernant les réponses, Madame Nouvel, en effet, il y a certainement des bugs. Étant donné que nous sommes en retard dans les questions posées, nous faisons le maximum, nous demandons la même chose à 4Gas, qui a fait des efforts par rapport au début, même si l'on est loin du respect des quinze jours auxquels la Commission s'est engagée. Il faudra que nous regardions ce problème des trois réponses, nous le notons.

M. Michel Rigault

Madame Claudia Courtois, vous rendez-vous compte que lundi, nous allons parler de choses très graves ? Nous allons parler de dépréciation, de dangers, etc. Vous rendez-vous compte que lundi, nous ne pourrons pas poser des questions parce que nous n'aurons pas d'information ? On nous a jeté, l'autre jour, des 390 mètres ou des flammes qui vont s'arrêter à 420 mètres. Est-ce que c'est vraiment sérieux ? Est-ce que vous croyez que lundi, dans le cas où des vies, des cadres de vie vont être en jeu, en ayant le dossier à 18h45, nous allons pouvoir discuter valablement à 19 heures ? Ce n'est pas possible.

Mme Claudia Courtois

La réponse ne sera pas parfaite, mais l'étude de dangers figure sur le site Internet depuis aujourd'hui. Je dis que ce n'est pas une réponse qui peut satisfaire tout le monde, car nous savons que certains d'entre vous n'ont pas Internet.

M. Louis-Julien Sourd

Toutes les personnes équipées peuvent le consulter dès à présent, les autres...

... Nous ne sommes pas à même de diffuser cela à 70 000 exemplaires. Il s'agit tout de même d'une dépense très lourde. Nous allons préparer 1 000 exemplaires, qui seront disponibles ici, lundi soir, avant la réunion...

... À quelle heure ? Nous sommes là à 18 heures. Nous ne pouvons pas arriver avant.

Pour les questions pour lesquelles vous estimez ne pas avoir de réponse, il faut savoir que nous sommes assaillis de questions, c'est votre jeu, vous avez d'ailleurs dit que vous alliez nous en envoyer beaucoup. Nous les avons. Nous constatons que certains nous inondent avec la même question libellée à chaque fois avec un mot de différence. Certaines familles sont arrivées à 140 tout de même. Bravo ! Nous leur donnerons une médaille...

... Oui, ce n'est pas de la provocation, mais ils nous provoquent, je leur renvoie la balle...

... Oui madame, c'est la réalité. Certaines questions nous arrivent et nous ne savons pas à qui les adresser ; ce sont des questions tout à fait générales et il n'y a pas d'interlocuteur. Vous ne savez pas vous-mêmes à qui poser la question, nous-mêmes ne savons pas. Nous la classons donc sans suite et nous vous disons qu'il n'y a pas de réponse. Il faut que nous ayons quelqu'un pour répondre. Sur l'immobilier, par exemple, qui peut nous dire que le prix des maisons va monter, descendre ou stagner ? Dites-le-nous ! Nous avons interrogé de nombreuses personnes compétentes.

... Vous nous dites que vous avez constaté une baisse de 20 %. Comment savez-vous cela ? Quand nous interrogeons des professionnels, ils nous disent qu'ils ne peuvent pas répondre à cette question. Il faut donc que vous sachiez qu'il n'y a pas de réponse à tout.

Mme Claudine Boucon – Vensac

Je voudrais revenir sur une déclaration que vous avez faite le 27 septembre. À propos du gazoduc, vous avez déclaré : « Nous organiserons des rencontres à Lesparre sur le gazoduc, car celui-ci pourrait y passer. ». Est-ce que la CPDP a des informations qu'elle ne donnerait pas à la population ? Si vous savez que le tracé va passer à Lesparre, c'est que vous avez des informations. Où est le principe de transparence ?

D'autre part, par rapport à l'étude de sécurité, des diapositives ont été présentées lors de la réunion à Royan. J'ai regardé encore hier soir assez tard, ces diapositives n'apparaissent pas, alors qu'elles sont prêtes et qu'elles sont facilement diffusables sur Internet.

M. Louis-Julien Sourd

Que concernaient ces diapositives ?

Mme Claudine Boucon

Les zones d'impacts en cas d'accidents. Ces diapositives ont été présentées par 4Gas à Royan. Elles sont faites, disponibles depuis le 8 octobre et nous ne les avons toujours pas.

Je crois qu'il y a vraiment un problème pour ce débat public. Vous avez constaté dès le début que beaucoup de personnes y participaient. Vous avez changé quatre fois de lieu de réunion. Comment fait-on pour s'y retrouver ? Je suis allée hier à Lesparre. Vos anciennes affiches sont toujours sur les portes des magasins. Le 15 octobre, je n'ai trouvé aucune information dans la ville pour annoncer à la population le changement de lieu. Peut-être que ce soir, des gens sont devant la porte de l'Espace Mitterrand à chercher le débat public.

Je pense que le lieu et la date de ce débat public sur le gazoduc ont été très mal choisis, car les viticulteurs sont en pleine période de vendange. Le gazoduc va traverser le Médoc et les principaux concernés ne seront pas là ce soir.

Je voudrais que vous répondiez à cette question : vous avez dit que le gazoduc pouvait passer à Lesparre, aviez-vous des informations précises à ce moment ?

M. Louis-Julien Sourd

Je ne veux pas dévoiler l'exposé que TIGF va faire dans quelques minutes, mais il est évident qu'il n'y a pas des milliers de solutions. Le passage dans le Médoc semblait une hypothèse...

... que vous allez voir dans quelques minutes...

... disons le Médoc. La réunion était prévue à la sous-préfecture du Médoc, dans la salle de Lesparre. Nous avons estimé qu'elle ne pouvait pas contenir 500 personnes. Nous avons été échaudés une fois, cela suffit. Cela suffit ! Il n'y aura plus de changement, toutes les réunions se passeront dans de grandes salles où les gens seront assis confortablement et en toute sécurité. À Royan, c'était une insulte au public. Nous ne pouvons pas tenir des réunions pour 500 personnes dans une salle de 300.

Mme Claudia Courtois

Concernant Lesparre, une affiche a été mise aujourd'hui, il y a eu des diffusions presse...

... Ce n'est jamais suffisant, je suis d'accord avec vous. Nous en avons discuté lors de la précédente réunion publique, RFBG en a parlé, le Journal du Médoc a diffusé l'information, Sud Ouest en a parlé. C'est une décision que nous avons prise suite à l'obligation que nous avons eue d'annuler la réunion du 4 octobre à Royan, pour laquelle nous vous avons mobilisés, où certains d'entre vous étaient venus en vedette. Vous avez passé du temps, dépensé de l'argent, nous avons fait venir des experts, etc. Ce n'était satisfaisant pour personne. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé que dorénavant toutes les réunions auraient lieu ici, non pas pour favoriser l'un et desservir les autres, mais pour que vous bénéficiiez des meilleures

conditions pour que les discussions aient lieu et que nous ne soyons pas à nouveau obligés de reporter ou d'annuler la réunion.

Il s'agit simplement de cela. Il n'y a pas d'intention belliqueuse, pas de sous-entendu de notre part, bien au contraire, même si la communication n'est pas parfaite, effectivement.

Mme Claudine Boucon

Je ne dis pas qu'il y a manipulation évidente...

Mme Claudia Courtois

Certains le disent.

Mme Claudine Boucon

Ce que je vous dis, c'est que manifestement, en constatant les choses, il y a un réel problème d'organisation et d'information des personnes concernées.

Mme Claudia Courtois

Sur les réunions ?

Mme Claudine Boucon

... Oui, sur les réunions, et que nous n'ayons pas les informations au préalable, alors qu'elles sont, je pense, disponibles. Je ne peux pas entendre que 4Gas ait fait un projet de terminal méthanier au Verdon sans avoir étudié l'acheminement, le tracé du gazoduc, ou pris au moins des contacts avec les deux opérateurs. Ce n'est pas entendable.

Depuis le mois de juin, il y a eu la saisie de la Commission de débat public. Vous avez organisé le débat très tôt, les gens ont donc eu le temps de se préparer pour faire leur exposé et faire en sorte que vous ayez les documents. Je pense qu'il y a vraiment un problème d'organisation.

Mme Nicole Badot – Le Verdon

Merci Monsieur le Président. Je reviens aux questions. Est-ce que la plage de la Chambrette sera fermée ? Il suffisait de répondre oui ou non. Je crois que les gens qui ironisent devant nous, c'est très mal venu. Il s'agissait de répondre oui ou non. La réponse n'y est pas. On ne parle pas de la Chambrette dans la réponse.

M. Louis-Julien Sourd

Je vais donner la parole rapidement à 4Gas afin qu'il explique pourquoi il a demandé les études à TIGF au début de l'été.

S'agissant de la plage de la Chambrette, nous avons déjà répondu, mais la réponse vous sera confirmée.

M. Henk Jonkman – Directeur général France 4Gas

Bonsoir. En ce qui concerne les contacts avec TIGF, nous en avons eu. Une chose a été déterminée, c'est que le point à rejoindre était l'artère de Guyenne, la grande artère qui va du nord au sud.

Par où passer ? C'est quelque chose que nous ne connaissons pas, c'est du ressort de TIGF. C'est le but de la réunion de ce soir.

En ce qui concerne la plage de la Chambrette, nous avons répondu : il est hors de question de fermer la plage de la Chambrette.

M. Lapeyre – Union Locale des Syndicats CGT du Médoc et de Pauillac

Nous nous exprimons au nom du monde du travail. Nous regrettons un peu, Monsieur le Président, et nous vous l'avons dit, que le monde du travail ait été un peu occulté dans ce débat, qu'il s'agisse des organisations syndicales, ouvrières, ou même patronales.

D'autre part, nous avons fait une intervention auprès de 4Gas il y a quelques mois, nous n'avons jamais reçu de réponse. C'est un peu regrettable. Nous disions à 4Gas qu'il existait sur le Médoc un autre site qui a une vocation industrielle et portuaire depuis des années, où des installations sont encore opérationnelles : il s'agit de Pauillac. Cela résoudrait une partie du problème du gazoduc, si gazoduc il y a, dans la mesure où la distance Pauillac / Bordeaux est beaucoup plus courte que Le Verdon / Bordeaux, d'autant qu'il n'y a que deux chemins : suivre l'estuaire de la Gironde comme le pipe, ou passer par Lesparre, Saint-Laurent, Castelnau. Chemin qui est le plus mauvais à notre avis, puisque des expropriations seraient à faire.

Je regrette, Monsieur le Président, que 4Gas n'ait pas répondu à cette proposition d'envisager l'étude de l'implantation du port méthanier qui est encore opérationnel à Pauillac. Nous souhaiterions une réponse.

De cette réponse, Monsieur le Président, nous pourrions débattre du gazoduc. Je vous remercie de votre attention.

M. Henk Jonkman

La question de Pauillac a été posée à de nombreuses reprises. La réponse a également été donnée. Il y a deux points. Il y a, d'une part, un problème de tirant d'eau pour arriver jusqu'à Pauillac. C'est limité à dix mètres de tirant d'eau, et les méthaniers ont besoin de douze mètres. Seul, le site du Verdon offre ce tirant d'eau. D'autre part, les 128 hectares du site de Pauillac sont gérés par la société CIM (Compagnie Industrielle et Maritime) qui est une société de stockage, qui a remis en route une activité ; les terrains ne sont donc pas disponibles.

M. Patrick Loulière- membre de la CPDP

Je voudrais apporter également une réponse à monsieur. Personne n'est exclu du débat. Il n'y a vraiment pas de raison que vous soyez exclus. Par ailleurs, quelqu'un de la CGT est venu me voir lorsque j'étais de permanence au Verdon, je lui avais indiqué tous les moyens de communication, de poser des questions. Il n'y a vraiment pas d'intention d'exclure qui que ce soit de ce débat.

Mme Marilyne Minault – Directrice Imagine Editions

En tant qu'entreprise, quand je réponds à un appel d'offres, ce qui m'arrive assez régulièrement, et que je dépose un dossier qui n'est pas complet, il est rejeté. Pourquoi ici, avec un dossier incomplet, le débat public commence-t-il ?

Deuxièmement, à Dunkerque, un débat public a été lancé également, mais il me semble qu'une grande partie des études d'impacts sont données. Pourquoi ici n'avons-nous rien ? On ne répond pas tout à fait à la question posée tout à l'heure, on nous explique qu'on n'a pas eu le temps. À Dunkerque, on a eu le temps ; dans le Médoc, non, nous ne sommes peut-être pas assez intelligents pour comprendre les choses.

Troisièmement, est-ce que ce n'est pas une insulte faite au public que de lancer un débat alors qu'on n'a pas du tout les études et que le dossier est incomplet ? Je pense que l'insulte est là.

Mme Claudia Courtois

Sur les études, j'ai en partie répondu tout à l'heure. L'étude de dangers est sur le site aujourd'hui. Toutes les autres études préalables, qualité de l'eau de l'estuaire, bruit, paysage et qualité de l'air, le sont également aujourd'hui ou le seront demain. Lundi, vous aurez un document...

... Concernant le fait que le dossier soit incomplet, effectivement, il est incomplet. Corinne Biès en avait déjà parlé lors des réunions précédentes. Nous ne sommes pas soumis à enquête publique. Le maître d'ouvrage n'est donc pas contraint à avoir des études aussi détaillées. C'est frustrant, je vous l'accorde. C'est peut-être la limite du

débat public qui est très en amont de la phase préopérationnelle et qui fait qu'on ne dispose pas de certains documents

M. Martial Havel – Président de l'Union pour le Développement de la Pointe du Médoc

...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît ! Aucune personne n'a été huée parmi les « monsieur tout le monde ». Respectez-le. Nous respectons toutes les personnes qui posent des questions. C'est de la démocratie que d'écouter tout le monde. Merci.

M. Martial Havel

Je vous remercie de votre accueil. Je précise que nous avons créé cette association il y a seulement un mois et qu'en un mois, nous avons eu plus de 300 adhérents qui souhaitent que l'on implante des entreprises dans la région et qui soutiennent le projet de terminal du Verdon...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, laissez-le terminer son propos. Merci.

M. Martial Havel

Je ne vais pas développer indéfiniment. Je vais mettre une contribution sur le site, ce sera la meilleure solution, et je développerai tous nos arguments. De toute façon, nous défendons totalement ce projet et nous espérons que, par la suite, le Verdon et toute la région vont accueillir davantage d'entreprises. Je vous remercie...

M. Marc Reyer – Le Verdon

Je ne fais partie d'aucune association ni organisation, je suis juste, comme des centaines d'autres, une personne très attentive et ouverte aux opportunités économiques qui proposent de s'installer chez nous.

Ceci dit, j'observe que ce débat public est en fin de compte plus profitable à 4Gas et aux autres entreprises associées à ce projet, pour monter leur projet, munies de nos interrogations, de nos craintes, des articles de loi et de nos rapports d'experts, de

façon à formater des réponses sur nos interrogations et sur nos craintes, d'opposer nos articles de loi et rapports d'experts aux leurs.

J'avais entendu les rumeurs de cette méthode d'études de marché pendant mes études de commerce, mais c'est ma première en tant que témoin en temps réel. Je vous remerciais presque si cela n'affectait pas nos quotidiens et je voudrais permettre quelques secondes de réflexion à tous ceux qui sont sur le point de nourrir votre projet en s'exprimant ce soir.

Je m'interroge sur la raison qu'à la veille d'une campagne municipale, ce projet monopolise le débat et masque le véritable besoin d'un développement économique de notre région. Chaque mairie devrait être mobilisée et créer un espace de rencontre et de dialogue, voire aller chercher les créateurs et les innovateurs dormants de nos villages afin qu'ils puissent rencontrer ceux qui ne demandent pas mieux que de transmettre leur savoir.

Il n'y a pas si longtemps, quelqu'un a utilisé un slogan « ensemble, tout peut devenir possible, bla-bla ». Je me pose une question : nos mairies peuvent-elles construire une infrastructure qui permettra à un ensemble d'exister ? Pour moi, il n'y a pas de majorité ni d'opposition, mais juste une population dans le même bateau. C'est en toute modestie que je dis simplement : je suis prêt à travailler avec vous, majorité et opposition, individualité et association, sans aucune discrimination. Je m'appelle Marc Reyer, je suis Verdonnais. L'esprit d'accepter la responsabilité qu'exige notre avenir, je me l'applique à moi-même en premier en osant venir m'exprimer devant vous ce soir. Merci.

M. Alain Hecho – Le Verdon

Je voudrais poser une question sur l'organisation du débat public. Au lieu de déplacer la réunion qui devait se tenir à Lesparre et qui concernait plus particulièrement les viticulteurs, pourquoi n'avoir pas mis, comme cela s'est fait à Royan, un grand chapiteau ? On a été capable de faire cela pour Royan, pourquoi ne serait-on pas capable de faire la même chose de ce côté-ci de l'estuaire ?

Mme Claudia Courtois

La réponse sera brève : il reste beaucoup de places, ce qui n'était pas le cas à Royan et tant mieux, cela a mobilisé beaucoup de monde. Mais là, il reste des centaines de places.

Quant aux viticulteurs, ils ont été prévenus...

M. Alain Hecho

Pardonnez-moi de vous interrompre, je ne parle pas de places ici, je dis que la réunion devait se tenir à Lesparre. Au lieu de déplacer la réunion ici, on aurait très bien pu la

faire à Lesparre sous un chapiteau qui permettait d'accueillir tout le monde. Puisque, apparemment, ce sont ces messieurs de 4Gas qui paient les frais, je ne vois pas pourquoi nous subirions les inconvénients qu'ils nous apportent et que nous ne puissions pas avoir ces avantages.

M. Patrick Loulière

Je voudrais simplement apporter une précision. Mon père était viticulteur, il « *crevait de faim* » comme beaucoup de viticulteurs. Il faisait les vendanges et, pour un sujet aussi grave, à 19 heures, je pense qu'il aurait fait quelques kilomètres pour venir assister au débat...

M. Louis-Julien Sourd

La parole est à TIGF.

Intervention de TIGF et débat avec la salle – le gazoduc envisagé

M. Michel Lagache – Chef du service développement

Pour préciser, la présentation a effectivement été demandée par la CPDP, mais je n'ai pas pu lui donner suffisamment à temps. Je suis désolé de ne pas l'avoir produite en temps et en heure comme cela m'était demandé.

Je suis Michel Lagache, chef du service développement à TIGF.

Nous avons été mandatés, le 20 juillet 2007, pour les études de ce gazoduc pour raccorder le terminal du Verdon. Ces études sont encore au stade très préliminaire. Nous n'avons pas...

... Elles sont encore préliminaires parce que de toute façon, il y a...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît. Toutes les études sont préliminaires. S'il vous plaît, vous poserez vos questions après, madame. Merci.

M. Michel Lagache

Nous vous expliquerons au cours de la présentation – car des inexactitudes ont été avancées, notamment sur le transport du gaz – quelles sont les prises de décision, qui finance ce pipe-line, qui décide de ces investissements. C'est un contexte régulé, qui est totalement différent de ce que l'on peut connaître dans le milieu industriel. Le transport du gaz a un encadrement très particulier.

Je voudrais préciser que, dans ces études, nous sommes associés à GRT Gaz, la filiale transport de Gaz de France, car ces études de dimensionnement et de raccordement se font à la limite de nos deux secteurs. Nous transportons le gaz dans le sud-ouest ; GRT Gaz le transporte au nord de Bordeaux. Une coordination est donc à assurer entre les deux sociétés, des dimensionnements sont à faire et des hypothèses sont à consolider. Les choses sont donc un peu plus complexes que lorsqu'on fait cela à une seule société.

Notre mission est le trait d'union entre le producteur de gaz et les consommateurs finaux que sont les distributions publiques, Gaz de Bordeaux, les industriels. Nous ne sommes pas des vendeurs de gaz. C'est-à-dire que nous ne commercialisons que le transport, le gaz ne nous appartient pas.

➤ Qui est TIGF ?

Au départ, TIGF était, à l'époque, Gaz du sud-ouest. Gaz du sud-ouest a été créé à la découverte du gisement de Lacq par ELF Aquitaine, avec pour mission de commercialiser et de transporter le gaz de Lacq. Nous avons donc tissé un réseau dans l'ensemble du sud-ouest. Nous sommes restés dans cette zone ; même au

moment de la création de Gaz de France, le législateur a conservé à GSO son droit de transport et son monopole sur le sud-ouest.

Nous sommes devenus TOTAL lors de la fusion d'ELF Aquitaine avec TOTAL. Il y a eu absorption de trois sociétés et des actifs de transport, de stockage, car nous avons également un stockage de gaz à Lussagnet, dans les Landes. Nous avons également pris dans nos actifs un ancien réseau de la RAP des années 1950 qui se trouvait entre Toulouse, Bordeaux et Lacq...

... Nous sommes implantés sur le grand sud-ouest. Nous avons trois régions, la région de Bordeaux, la région de Toulouse et la région de Lacq-Pau, et onze secteurs d'exploitation qui sont répartis sur tout le grand sud-ouest. Ceci avec des liaisons avec l'Espagne, avec GRT Gaz au nord, ainsi qu'à l'est du côté de Béziers.

Nous sommes donc une entreprise à vocation régionale. Notre territoire géographique reste cantonné dans le sud-ouest, avec une forte implantation et un fort désir de rester à l'écoute de la population et de participer au développement économique de la région.

Le sud-ouest est l'une des régions qui utilise le plus le gaz. La présence de Lacq a été aussi un moteur très important pour le développement du gaz dans la région.

Nous avons 500 postes de livraison, à de gros industriels issus, pour la plupart, du milieu agricole. Beaucoup de sécheurs de maïs fonctionnent au gaz. Mais nous avons aussi des briquetiers, de l'industrie lourde...

Mme Claudia Courtois

... Nous allons arriver au tracé, mais il est tout de même bien que vous... Nous sommes venus pour cela, mais c'est bien de contextualiser, de savoir qui est l'entreprise qui peut-être... et connaître un peu son pedigree pour...

M. Louis-Julien Sourd

... Nous y arrivons, du calme... Un peu de patience !

Mme Claudia Courtois

... Nous allons arriver au tracé... S'il vous plaît. Merci.

M. Louis-Julien Sourd

Calmez-vous !

M. Michel Lagache

... Je vais tenter tout de même, si les gens sont intéressés, de vous expliquer la problématique du transport du gaz, notamment son organisation dans le développement et dans les nouvelles dispositions européennes qui ont touché le transport du gaz ces dernières années.

- Quel est le contexte gazier national et dans le sud-ouest ?

Nous sommes dans un marché régulé. Cela veut dire que nos investissements ne seront pas pris en compte par 4Gas, comme cela a été dit tout à l'heure. Ces investissements sont acceptés au niveau de la CRE, la Commission de Régulation Européenne, qui surveille nos investissements et qui nous rémunère sur une tarification de transport, qui surveille qu'il n'y a pas de discrimination vis-à-vis des industriels et de toute la population qui utilise le gaz. Nous devons donc avoir un souci d'équité. La CRE vérifie tous nos investissements et vérifie que le développement de notre industrie se fait sans discrimination vis-à-vis des importateurs de gaz.

... Concernant l'acheminement et la circulation du gaz en France, ce schéma montre les différents flux qui arrivent. Dans le Nord de la France, du gaz vient de Norvège, de Russie, et de Hollande. Par le sud, à Fos-sur-Mer et à Fos-Tonkin, du gaz arrive d'Algérie par méthaniers. Du gaz arrive également à Montoir, près de Nantes, sur un terminal méthanier de Gaz de France, ce gaz venant principalement d'Algérie et du Nigeria.

Nous avons beaucoup de zones d'échanges avec l'Espagne. Nous descendons du gaz de Norvège que nous exportons vers l'Espagne. Nous avons d'ailleurs développé dans le sens sud – nord l'artère de Guyenne qui permet de fluidifier les échanges entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord. Ce chantier est en cours et devrait se terminer en fin d'année prochaine afin d'augmenter nos capacités d'échanges entre le nord et le sud.

Un pipe-line lie Lacq à Fos-Tonkin et Fos-Cavaou et permet d'intensifier les échanges de gaz venant d'Algérie, d'Égypte et du Qatar.

- Quelles sont les hypothèses retenues pour l'étude préliminaire de la canalisation ?

Je passe la parole à Monsieur Jean-Claude Costadoat qui a étudié les possibilités de tracés.

M. Jean-Claude Costadoat – Ingénieur responsable d'études

Nous venons de terminer les études préliminaires. Préalablement à ces études, il a fallu définir les hypothèses techniques de la liaison. Nous sommes partis des calculs que nous a donnés 4Gas sur les capacités que devrait avoir le pipe.

Nous avons ensuite défini que la PMS, la Pression Maximale de Service, serait de 85 bars et que le diamètre de l'ouvrage se situerait entre 1100 et 1200 millimètres...

... Je vais vous présenter les tracés qui ont été retenus lors de la phase préliminaire et qui sont au nombre de quatre. Ils couvrent une bonne partie de la région.

- Nous avons un tracé au nord, qui serait pratiquement un tracé GRT Gaz puisque nous nous trouvons au nord de l'estuaire. Il irait de Soulac à Chazelles, où se trouve une compression pour GRT. La traversée de l'estuaire se ferait via un tunnel de cinq mètres de diamètre environ, sur une longueur de...

Mme Claudia Courtois

... Pourriez-vous parler dans le micro et un peu plus fort ? Merci de l'écouter.

M. Jean-Claude Costadoat

Le tunnel aurait donc un diamètre d'environ cinq mètres, sur une longueur de sept kilomètres. Au-delà, la canalisation irait entre Royan et Chazelles...

Mme Claudia Courtois

... Ce sont des hypothèses de tracés, dans l'hypothèse de 4Gas...

M. Jean-Claude Costadoat

... s'il vous plaît.

... Dans le cadre des études préliminaires, nous sommes obligés de regarder assez largement les solutions.

Ceci était donc la solution la plus au nord.

Les autres solutions ont un tronç commun entre Soulac et Saint-Laurent-du-Médoc.

- Le deuxième tracé passerait au niveau de Pauillac, traverserait l'estuaire par forage horizontal dirigé, s'appuierait sur une, voire deux îles. Il se situerait un peu au sud de la centrale du Blayais...

M. Louis-Julien Sourd

... Du calme ! Soi-disant que cela vous passionne, écoutez donc les quatre tracés ! Imaginez, nous discuterons ensuite !

M. Jean-Claude Costadoat

Nous irions ensuite directement ouest-est jusqu'à Laprade pour rejoindre toujours l'artère de Guyenne.

- Dans le troisième tracé, nous arrivons au niveau de Pauillac, nous descendons alors le long de l'estuaire en rive gauche et nous descendons au niveau du bec d'Ambès, par deux forages dirigés. Nous repartons dans une direction ouest - est vers Eygurande.

- La quatrième solution ne traverse pas du tout l'estuaire. Elle est située en territoire TIGF et rejoint Auros beaucoup plus au sud.

Voici donc les quatre solutions que nous avons retenues pour les études préliminaires.

Par rapport à notre tracé, la centrale se situe à quatre ou cinq kilomètres au nord.

Mme Claudia Courtois

Pouvez-vous apporter une précision technique : qu'appellez-vous un forage horizontal dirigé ?

M. Jean-Claude Costadoat

Le forage horizontal dirigé, qui serait utilisé pour la solution 2 et la solution 3, est un dérivé des forages pétroliers qui est horizontal au lieu d'être vertical.

M. François Mourre – PDG d'EURETEQ

Le forage horizontal consiste d'abord à faire un forage, c'est-à-dire un trou, légèrement supérieur au diamètre de la canalisation. Celle-ci est ensuite tirée à l'autre bout de ce trou. L'intérêt est d'éviter des travaux en surface. Cela se fait notamment dans toutes les grandes rivières ou sous des obstacles particuliers.

M. Xavier Pintat – Sénateur -Maire de Soulac

Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Commission Particulière du Débat Public. Je suis un tout petit peu satisfait ce soir, car nous avons enfin la réponse à l'une des cinquante questions posées par la Communauté de communes de la Pointe du Médoc.

D'autre part, même si j'ai grand plaisir à accueillir tous ceux qui viennent à cette réunion dans cette salle de Soulac, je voudrais redire que je ne suis absolument pour rien dans le choix de Soulac pour cette réunion et pour celle de lundi, car je ne partage pas du tout le choix du lieu. Surtout au vu des tracés qui nous sont annoncés aujourd'hui, je pense que nous aurions pu être au cœur du débat et organiser celui-ci au milieu de ceux que cela concerne.

Ceci étant, entrons dans le vif dans du sujet. Je pense que ce soir, nous abordons la question préalable, c'est-à-dire que sans gazoduc, il n'y a pas de port méthanier. J'ai beaucoup d'estime et d'admiration pour les gens de TIGF et de GRT Gaz car je sais qu'ils ont beaucoup de compétences et je n'ai rien contre les installations gazières, bien au contraire. Mais, j'ai lu dans la presse que des travaux étaient en cours sur le gazoduc Algérie – Espagne et que fin 2009, MEDGAZ serait en service, pas pour une consommation banale, pour 9 milliards de mètres cubes/an !

Par ailleurs, j'ai lu dans le Plan Pluriannuel d'Investissements initié par le Ministère de l'Industrie Français que d'ici fin 2011, il faudrait renforcer l'artère de Guyenne parce qu'il y avait nécessité et que l'on était en voie de saturation, et qu'il faudrait renforcer l'interconnexion avec l'Espagne. Nous fonctionnons aujourd'hui nord/sud puisque c'est le gaz de Norvège qui est livré en Espagne, mais demain, il faudra faire des approvisionnements sud/nord, pour 50 milliards de mètres cubes/an, je le rappelle, 10 % de la consommation française.

D'autre part, j'ai aussi appris que le terminal de Fos-Cavaou avait beaucoup de difficultés pour remonter son gaz par la vallée du Rhône et qu'on utilisait aussi l'artère de Guyenne pour remonter ce gaz.

75 % du gaz vient aujourd'hui des Pays-Bas, de la Russie, de la Norvège et est livré à l'Espagne, passant par l'artère de Guyenne, pour celui qui est commandé, Montoir passe aussi par l'artère de Guyenne, Fos-Cavaou va remonter de Marseille par l'artère de Guyenne, pour l'Espagne, on injecte 10 % de la consommation française dans l'artère de Guyenne. Est-ce que les travaux de renforcement de l'artère de Guyenne sont bien dimensionnés à l'arrivée de tout ce gaz et notamment au raccordement que l'on voit sur le schéma qui nous est proposé ? N'y aura-t-il pas trop de gaz dans les tuyaux et est-ce qu'il n'y aura pas saturation de l'artère de Guyenne ?

Si Monsieur le Président me le permet, c'est la première question que je pose, qui, je crois, est une question de fond, mais je voudrais insister sur le transport du gaz. Je l'ai expliqué dix fois, je ne vais pas y revenir, je mettrai cela en ligne, mais si tous les projets se font, nous arrivons à 60 milliards de stockage de GNL/an. La consommation française est de 50 milliards, elle est en diminution, et je ne compte pas les 75 % de production de gaz venant des pays que j'ai cités. Je pense donc qu'il y aura une surabondance de GNL.

Le transport pour le compte d'autres pays, qui est inévitable, ne rapportera rien à la France. Pour revenir à votre terme pudique de CRE ou d'État français, qui paiera le transport qui sera renforcé ? Ce ne sera pas la CRE, pas l'État français, mais le consommateur de gaz. Il faut le dire ! Ce sera sur la facture de gaz.

C'est une réponse d'ordre général. Je crois qu'on serait bien inspiré - et, en tant que parlementaire, j'y veillerai - à ce que l'État français fasse part de ses besoins, en liaison peut-être avec l'Union Européenne, que l'on propose des zones industrielles qui soient adaptées au niveau national et que l'on y organise des appels d'offres. Vous comprenez bien qu'à mon sens, la zone industrielle du Verdon n'est pas du tout adaptée à ce type d'installation.

Mme Claudia Courtois

Monsieur Michel Lagache, pouvez-vous répondre à la question de Monsieur Pintat sur la probable saturation de l'artère de Guyenne avec le trafic actuel et le trafic à venir ?

M. Michel Lagache

Vous m'avez l'air bien informé. Je rajouterai qu'il y aura encore une liaison avec l'Espagne au niveau de Barcelone. Un axe nord-sud est donc aussi dans les cartons.

Le pari que fait la Communauté européenne est qu'en fluidifiant le marché – le transport du gaz représentant environ 10 % du coût à la consommation finale – en favorisant les importateurs de gaz, le prix de la molécule de gaz va diminuer...

... C'est ce pari que fait la Communauté européenne. L'enjeu est là.

GSO commercialisait et transportait le gaz d'ELF, de TOTAL et de Lacq au départ. Notre réseau était donc dimensionné pour les besoins du sud-ouest, avec très peu d'échanges. Maintenant, nous avons des investissements très importants en transports pour fluidifier les échanges avec l'extérieur. C'est un débat économique. Veut-on fluidifier et favoriser les échanges ou pas ? Mais ce n'est pas le débat de ce soir.

Mme Claudia Courtois

La question précise de Monsieur Pintat est : est-ce que vous allez arriver à une saturation de l'artère de Guyenne ou non ?

M. Michel Lagache

Pour l'artère de Guyenne, de toute façon, il est prévu de faire des renforcements jusqu'à 2013, mais cela est prévu depuis longtemps, avant le Verdon. Cela n'a pas de conséquence immédiate. Il y a déjà un plan à dix ans pour des travaux sur l'artère de Guyenne, avec des stations de compression prévues...

... Les études ne sont pas faites. On se projette à 2013, nous sommes en 2007 ! Je ne fais pas de dimensionnement pour des canalisations à 2013.

Mme Claudia Courtois

Plusieurs personnes ont posé une question à l'ouverture du débat : est-ce que le maître d'ouvrage participera financièrement à la construction du gazoduc ? Il s'agit peut-être d'une question de transition sur les estimations de coûts des travaux des différentes hypothèses.

Le maître d'ouvrage va-t-il participer ou non au financement de la construction de ce gazoduc ?

M. Michel Lagache

Non. J'ai répondu tout à l'heure : 4Gas ne participera pas au financement de ce gazoduc.

Mme Claudia Courtois

Qui financera ? Peut-on avoir une fourchette de coûts ?

M. Michel Lagache

S'agissant du transport, le financement est intégralement fait par le transporteur et son retour d'investissements est calculé sur cinquante ans. Dans les premières années, son taux de rémunération est de l'ordre de 10 %. Ce taux est dégressif au fur et à mesure du temps d'utilisation de l'ouvrage.

Nous sommes donc des industriels qui financent des ouvrages sur cinquante ans. Ce n'est pas la panacée au niveau industriel.

Mme Claudia Courtois

Pouvez-vous répondre à la question du coût de ces différentes hypothèses ?

M. Michel Lagache

Le coût est indiqué : 300 à 400 millions d'euros.

Mme Claudia Courtois

Quel serait le plus cher et le moins cher ?

M. Michel Lagache

Là, il faut que nous affinions. Le coût d'un projet dépend de la longueur, du diamètre, mais aussi des difficultés techniques. Nous avons des estimations sur les forages. L'opération la plus chère est celle du nord. Celle qui est en violet sur la carte et celle qui est en vert sont environ dans les mêmes coûts. Celle du nord est vraiment très
Soulac, le 18 octobre 2007

chère, car passer l'estuaire avec un tunnel de huit kilomètres est économiquement très coûteux et risqué pour la sécurité...

... Nous pensons aux gens qui réalisent les travaux. C'est surtout la réalisation des travaux qui est dangereuse dans ce cas.

M. Patrick Loulière

Parmi les cinquante questions qui ont été posées à la Commission, nous parlerons, dans la deuxième partie de soirée, de celles qui portent sur la sécurité et l'étude de danger, mais nous pouvons en traiter deux de suite.

Est-ce qu'on peut se servir du pipe-line pour faire passer le gaz ?

M. Michel Lagache

La réglementation n'est pas la même. Nous avons des contraintes très strictes de sécurité. Qui plus est, une réglementation sur les canalisations multifluides et de transport de gaz a été publiée en 2006. Tous les ouvrages que l'on construit et que l'on utilise doivent satisfaire à cette réglementation.

D'autre part, le pétrole est un produit corrosif. Il y a donc des corrosions internes dans ces oléoducs. Le gaz n'est pas corrosif, il ne provoque pas de dégradation sur les ouvrages. Par conséquent, nous nous abstenons d'utiliser des ouvrages qui n'offrent pas toutes les garanties de sécurité et nous préférons construire un ouvrage neuf avec toutes les garanties et les normes actuelles.

M. Patrick Loulière

Deuxième question : imaginons que 4Gas veuille poursuivre le projet, qu'il arrive à le construire, et si TIGF ne fait pas le gazoduc ? C'est une question qui a été posée et qui n'est pas stupide.

M. Michel Lagache

Oui. On peut se pencher sur la question. Cela fait soixante ans que nous existons dans le paysage du sud-ouest, nous n'avons jamais été confrontés à ce genre de...

M. Patrick Loulière

Question posée autrement : imaginons que le projet se fasse – je parle aussi pour Dunkerque ou le Havre - est-ce que vous avez une obligation morale ou réglementaire de faire le gazoduc ?

M. Michel Lagache

Si le projet est décidé, nous avons une obligation de le raccorder au réseau national...

... Si, il y aura débat.

M. Louis-Julien Sourd

Il y aura débat sur les variantes puisqu'il faudrait faire un gazoduc.

Nous allons prendre encore quelques questions sur ce sujet. Y a-t-il des viticulteurs ou des sylviculteurs qui souhaitent s'exprimer ? Une partie forestière et une petite partie viticole sont tout de même concernées par certains tracés.

M. Alain Durand-Lasserre

Monsieur Pintat a soulevé la question de la saturation de l'artère de Guyenne. Ce n'est pas un secret. Nous savons que l'artère de Guyenne est saturée, qu'en l'état actuel, il serait impossible de raccorder un gazoduc de cette dimension, fonctionnant sous 85 bars. Une question se pose en amont. J'imagine mal qu'on construise un gazoduc de 1 100 à 1 200 millimètres de diamètre, fonctionnant à 85 bars, simplement pour deux ou trois cuves. Cela pose tout de même un problème à plus long terme.

Ce n'est donc un secret pour personne qu'il est impossible, en l'état actuel, de raccorder un gazoduc de cette dimension à l'artère de Guyenne qui est aujourd'hui proche de la saturation, sinon saturée. Vous travaillez tout de même à l'échéance de trois ans avec une relative précision et j'aimerais savoir, dans trois ans, quelle sera l'augmentation de la capacité de l'artère de Guyenne ? Quelle sera l'augmentation de sa capacité prévue dans le plan de dix ans, c'est-à-dire celui qui vient à échéance en 2013 ?

J'aimerais poser une autre question relative aux coûts. L'expropriation représente une partie du coût. Quelle hypothèse avez-vous faite ? Déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire, des indemnités expéditives au détriment des propriétaires, ou une construction sans déclaration d'utilité publique ? Merci.

M. Michel Lagache

Tout le monde parle d'expropriation, cela a déjà été évoqué avant notre exposé. Je voudrais dire que nous nous inscrivons dans le débat et que nous sommes bien implantés dans le sud-ouest. Sachez, monsieur, que sur le dernier chantier de l'artère de Guyenne que nous faisons, sur 70 kilomètres, il n'y a que des accords amiables ; il

n'y a qu'une seule parcelle sur laquelle nous n'avons pas eu d'accord parce que nous n'avons pas trouvé le propriétaire.

D'une manière générale, nous utilisons très peu les procédures de servitude légale. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'expropriation. Nous n'exproprions pas. Il s'agit de servitude légale. Dans la plupart de nos projets, nous obtenons les accords amiables des propriétaires. C'est une règle que nous nous imposons.

Au niveau de la capacité, nous suivons le marché. Je ne peux pas vous dire dans dix ans, dans trois ans... Nous prenons les projets et nous dimensionnons au fur et à mesure des besoins des expéditeurs, les besoins de nos futurs clients. Nous ne faisons que dimensionner des ouvrages pour leurs besoins. Nous rendons un service, c'est tout.

M. Alain Durand-Lasserre

Non, monsieur, ce n'était pas la question que je posais. La capacité d'un gazoduc dépend de son diamètre et de la pression sous laquelle il fonctionne. Nous savons que vous suivez le marché, nous ne le savons que trop, mais je voudrais savoir quel est le niveau de saturation actuel de l'artère de Guyenne, quelle sera sa capacité dans trois ans, quelle est la capacité prévue à l'échéance de dix ans. C'est une question technique. C'est une question à laquelle vous devez être le mieux placé pour répondre. Je pense qu'il n'y a ni secret d'État ni de secret commercial. Vous le savez.

M. Michel Lagache

Non.

M. Alain Durand-Lasserre

Vous ne le savez pas ? Vous ne savez pas, dans trois ans, quelles sont les prévisions faites pour augmenter la capacité ?

M. Michel Lagache

Dans trois ans, je le sais, mais vous me parlez de dix ans. Dans trois ans, on aura fait les investissements qui sont actuellement en cours. Le transport ne dépend pas uniquement du diamètre de la canalisation, mais aussi des stations de compression qui permettent de remonter la pression et compenser les pertes de charge. Dans l'artère de Guyenne, d'ici trois ans, nous aurons environ les deux tiers de la capacité demandée par 4Gas.

M. Louis-Julien Sourd

Nous allons passer à la deuxième partie de l'exposé qui concerne les conditions dans lesquelles TIGF négocie avec les propriétaires et réalise ses chantiers. Comment cela se passe-t-il ? Du côté d'Auros, etc., c'est bien connu, car ils sont habitués, mais dans le Médoc, il n'y a pas eu à ce jour de construction. Comment TIGF pratique-t-il les opérations et quel est l'impact sur un territoire.

Les contraintes réglementaires

Mme Claudia Courtois

Nous vous donnerons la parole ensuite pour poser vos questions. Merci.

M. Frédéric Rivière – Assistant maître d'ouvrage TIGF

Avant de parler de la partie construction et dédommagements domaniaux, nous allons d'abord parler de la manière dont se déroulent les enquêtes ou les parties administratives, ceci pour donner un éclaircissement entre le débat public, les enquêtes publiques et les dossiers administratifs. Pour cela, je donne la parole à François Mourre qui va vous expliquer plus précisément de quoi l'on parle dans ces sujets.

M. François Mourre – Société EURETEQ

Je suis responsable de la société EURETEQ, société spécialisée dans l'étude des canalisations de transport.

Actuellement, le débat est fréquemment lancé : à partir de quand informe-t-on le public ? En ce qui concerne le gazoduc, l'information est extrêmement précoce. C'est la raison pour laquelle vous ne disposez pas d'éléments très longtemps à l'avance ; il y a trois mois, les études n'étaient pas commencées.

Ce qui a été présenté avec les quatre fuseaux se situe au niveau des études préliminaires. Le choix entre ces fuseaux n'est pas encore fait. Les études vont se poursuivre, tout d'abord pour sélectionner le meilleur fuseau, compte tenu des observations que vous ferez et que nous prendrons en compte, ensuite par des études techniques et économiques que nous ferons par ailleurs, tenant compte des impacts de la canalisation.

➤ Pour ce qui concerne les discussions avec les propriétaires, une fois que le tracé est fixé, des négociations sont menées par TIGF avec chaque propriétaire. Cette méthode de concertation permet de prendre en compte un certain nombre d'informations locales et permet à TIGF d'avoir une proportion extrêmement importante d'accords amiables. On arrive en effet souvent à 100 % d'accords à l'amiable au-delà de la servitude qui peut être imposée dans les cas où les propriétaires ne peuvent pas être identifiés.

➤ Pour ce qui concerne directement la suite de la procédure administrative, TIGF intervient en tant que transporteur de gaz agréé par l'État. Le décret 85-1108 décrit la procédure qui va être suivie. Celle-ci va être associée à une procédure de déclaration d'utilité publique de la canalisation qui s'associe à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter. Ce décret 85-1008 décrit donc les différentes pièces qui vont être constituées et les différentes procédures qui vont être suivies.

Globalement, le dossier consiste essentiellement en une étude d'impact. Il s'agit de recenser l'état initial du site, tout ce qui existe sur le tracé choisi, puis d'examiner les dispositions à prendre pour minimiser l'impact de la canalisation sur l'environnement. À ceci, sont associées, en particulier, les études de faune et de flore. Sont étudiés également tous les enjeux sur le monde agricole, l'impact sur les vignes. Les tracés 2 et 4 ne traversent pas de vignobles, par contre, certains tracés impactent les forêts. Tout ceci est pris en compte, en coordination avec les services de la DFCI, dans la mesure où le tracé peut aussi être un avantage par rapport à la défense de la forêt contre l'incendie. Ceci est pratiqué et tant qu'à faire un layon, autant que celui-ci puisse servir à la protection de la forêt. C'est ce qui se passe, nous le disons et nous le ferons.

L'étude d'impact prend donc en compte les facteurs naturels et les facteurs socioéconomiques de l'impact de la canalisation. Un autre élément particulièrement important est l'étude de sécurité. Celle-ci est établie sous la responsabilité du transporteur, par conséquent de TIGF, mais est très encadrée par les services compétents et spécialisés du Ministère de l'Industrie et de la DRIRE décentralisée au niveau des préfetures concernées.

Ce dossier, constitué de l'étude d'impact, de l'étude de sécurité et de quelques autres pièces, est soumis à une instruction administrative des différents services, DDE, DDASS, organismes consulaires, etc., qui formulent des observations. Celles-ci sont prises en compte avant la phase d'enquête publique.

La deuxième phase de la procédure consiste en une enquête publique où vous serez à nouveau consultés, dans le détail cette fois-ci, avec un projet qui sera étudié et justifié dans ses différentes composantes, ceci pour recueillir des observations et éventuellement ajuster le projet.

Il faut ajouter qu'à cette demande d'autorisation de construire et d'exploiter, et de déclaration d'utilité publique, s'associe un certain nombre d'autres procédures qui sont importantes au niveau local, comme la mise en compatibilité des POS ou des PLU, ainsi que la réglementation sur l'eau qui impose un certain nombre de dispositions lorsqu'on traverse notamment les zones humides.

➤ Pour la partie plus spécifiquement de la sécurité, un nouvel arrêté du 4 août 2006 définit l'ensemble des règles de sécurité que doit suivre un projet de canalisation.

Cette approche sécurité s'appuie sur des règles de construction fixées, par rapport à l'épaisseur de l'acier, à la profondeur de la canalisation. Pour construire ces règles, on s'appuie sur des statistiques de sécurité constatées sur les vingt dernières années. Il faut savoir qu'en France, nous avons environ 40 000 kilomètres de canalisations de transport enterrées. C'est énorme. Personne ne le sait, car ces ouvrages ne se voient

pas et sont construits avec tellement de dispositions qu'ils sont très peu perceptibles sur l'environnement, à part éventuellement sur les collines où l'on voit des traces par rapport à la végétation. Ces ouvrages sont construits avec beaucoup de précautions ; ils sont donc très sûrs et on n'en entend jamais parler.

Les deux premières lignes de cette diapositive montrent des statistiques européennes. Elles indiquent qu'il y a 0,2 accident pour 1 000 kilomètres, par an. Une série de mesures compensatoires a été prise depuis plusieurs années en Europe et a permis de diviser par quatre le nombre d'accidents depuis vingt ans.

En ce qui concerne TIGF, il y a une réduction du nombre d'accidents de 16 à 4,6 sur les trente dernières années. La plupart de ces incidents proviennent de travaux tiers, c'est-à-dire de travaux faits, en général, par des pelles mécaniques, qui sont des travaux non déclarés. Une procédure existe, qui est strictement suivie, à la fois par le transporteur qui fait des contrôles de tracé de la canalisation, et par la DRIRE qui a une attention particulière pour rappeler à l'ordre les entreprises qui interviendraient sans suivre la procédure qu'il est nécessaire de respecter, avant de faire des travaux de terrassement à proximité des canalisations. Les plans sont remis en mairie, disponibles, avec une procédure gratuite pour l'utilisateur de questionnement de TIGF en l'occurrence sur les précautions à prendre à proximité de l'ouvrage.

Ceci se traduit par des dispositions particulières de construction afin d'assurer la sécurité de l'ouvrage. Il s'agit des épaisseurs d'acier, des dalles de protection afin d'éviter une agression mécanique.

La nouvelle réglementation d'août 2006 conduit à classer les emplacements dans lesquels est située la canalisation en trois catégories, A, B, et C, selon le nombre de personnes présentes dans le périmètre de sécurité de la canalisation. Pour simplifier, les zones qui comptent moins de trente personnes sont dites de catégorie A ; les zones supérieures à 300 personnes sont en catégorie C. Dans tous les cas, on ne trouve pas de maison à moins de dix mètres de la canalisation.

Les épaisseurs d'acier sont un des facteurs de sécurité de la canalisation. À titre indicatif, dans le cas d'un tube de 1,20 mètre de diamètre, les épaisseurs nécessaires pour satisfaire à la réglementation varient entre 15,5 pour la catégorie A et 24,6 millimètres pour la catégorie C. Pour l'artère de Guyenne, en diamètre 900, ouvrage actuellement construit par TIGF, même dans les emplacements qui comptent une faible population, TIGF a décidé de choisir la catégorie supérieure, c'est-à-dire que tous les tubes sont en épaisseur intermédiaire de 13,8 millimètres et sont parfois renforcés dans les zones où la population est plus importante.

M. Christian Barrier

Je suis Haut savoyard, mais je suis très intéressé par le projet, car je fréquente l'estuaire au moins six mois par an.

Vous nous annoncez des épaisseurs dont on pourrait croire qu'elles sont fameuses, mais qu'est-il prévu en cas de malveillance ? J'ai chez moi des perceuses qui font un

trou sans difficulté dans les épaisseurs de canalisation que vous annoncez. Qu'est-ce qui est prévu en cas de malveillance sur toute la longueur du gazoduc ?

M. François Mourre

La protection contre la malveillance est un souci, nous nous posons à chaque fois la question. En cas d'acte de malveillance, ce n'est probablement pas la canalisation qui serait visée en premier, car il est très difficile de l'atteindre. Il y a un recouvrement de l'ordre de 1 mètre à 1,20 mètre au dessus. Statistiquement, nous n'avons pratiquement pas d'accidents de malveillance sur les canalisations. Vous avez raison de poser la question, mais cela n'est pas constaté.

Mme Claudia Courtois

En revanche, vous disiez que 67 % des incidents étaient dus à des tiers, à des opérations de terrassement non déclarées, mais à quoi sont dus les autres 23 % des incidents ?

M. François Mourre

Il faut savoir qu'il s'agit de statistiques sur l'ensemble du réseau, avec des canalisations des années 1950, qui ont vieilli et qui n'étaient pas construites dans des normes satisfaisantes.

Parmi ces incidents, il y a des fuites dues à des corrosions externes du tube qui peuvent se produire lorsqu'il y a eu des défaillances de protection cathodique sur l'ensemble de la période. Cela peut arriver. À l'époque, les critères de soudure n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui et il peut y avoir des fuites dues aux constructions de l'époque.

Il faut savoir qu'on dispose maintenant de techniques. Toutes les soudures sont radiographiées. Les tubes subissent un essai individuel en pression. Lorsque la canalisation est assemblée, elle subit une épreuve hydraulique à une fois et demie sa pression maximale de service. Les gros pipes sont plus sûrs que les petits car nous avons la possibilité d'y faire circuler des pistons instrumentés qui circulent avec le gaz et qui dressent une géographie de tous les défauts du pipe pour pouvoir les réparer. Nous nous astreignons à faire des inspections régulières qui permettent de détecter la plupart des défauts.

Pour les agressions de tiers, nous mettons au point des techniques qui seront utilisées, je crois, sur l'artère de Guyenne et qui consistent à installer des fibres optiques au dessus des pipe-lines afin de pouvoir repérer très vite l'endroit où se situe l'agression.

Pour ne pas éluder la question, ce qui est peut-être le plus délicat, ce sont les équipements qui sont hors sol. Nous avons des sectionnements qui se trouvent hors sol et qui sont peut-être beaucoup plus facilement visitables par des intrus que la canalisation qui est enfouie. Nous avons des systèmes de détection, des alarmes, qui

sont répercutées à Pau sur notre centre de répartition et de contrôles qui assure une surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

M. Louis-Julien Sourd

Je réponds à deux questions de la salle, dont celle de Madame Boucon, concernant le calendrier.

Début juillet, 4Gas a demandé à TIGF de commencer les études. Trois mois plus tard, voilà leur état provisoire. Le 14 février, nous aurons terminé notre travail. Le compte-rendu et le bilan du débat public seront publics, officiels. Avant le 15 mai 2008, 4Gas devra donner le résultat de sa décision : il continue, il arrête ou il modifie. Il doit justifier et motiver l'hypothèse.

Si 4Gas veut mener son projet à bien, TIGF saura qu'il doit avancer dans ses études. TIGF devra saisir la Commission Nationale du Débat Public en disant qu'il a l'intention de réaliser un gazoduc allant du Verdon à quelque part. La CNDP décidera alors s'il y aura ou non débat public. Il y aura probablement débat public, mais c'est la CNDP qui décidera, c'est une autorité administrative indépendante.

S'il y a débat public, la CNDP fixera l'agenda. Nous en serons là, fin 2008.

À la fin de toute cette procédure, il pourra y avoir l'enquête publique et la décision du préfet.

Cela se passera comme pour le dossier du terminal. Lorsque la phase de concertation et de procédures administratives est terminée, il y a bien une instruction par des services régionaux ou départementaux de l'État, DDE, DIREN, DRIRE, etc., et nous arrivons à une décision finale : il y a ou non permis de construire.

M. Jean-Marie Andreux

Je suppose que lorsqu'on vous commande la création d'un gazoduc, vous devez déterminer le diamètre du tube que vous allez mettre en place par rapport au volume qui va passer à l'intérieur. Quelles bases de volume annuel avez-vous prises pour faire un gazoduc de 1,20 mètre ? Est-ce simplement sur les bases de ce que souhaite envoyer 4Gas dans les tuyaux ou est-ce en prenant en compte les industries éventuelles qui vont s'y rattacher ?

Mme Claudia Courtois

Pour corroborer la question de monsieur, est-ce que votre ouvrage n'est pas surdimensionné par rapport au projet actuel de 4Gas ?

M. Michel Lagache

Non, nous sommes partis exactement des données qui nous ont été fournies par 4Gas. Il nous a été indiqué 2,5 millions de mètres cubes/heure en phase finale de construction du terminal.

Une intervenante

À combien de cuves cela correspond-il ?

M. Frédéric Rivière

Deux cuves selon 4Gas.

M. Louis-Julien Sourd

Monsieur Jonkman, pouvez-vous répondre ? Cette commande correspond-elle à deux cuves ou deux cuves plus une ?

M. Henk Jonkman

Premièrement, la capacité d'envoi dans le système n'a rien à voir avec le nombre de cuves. La capacité d'envoi a été donnée à TIGF pour 6 à 9 milliards de mètres cubes, ce qui correspond à deux à trois cuves, mais avec deux cuves, on peut aussi atteindre des maximum d'envoi de 9 milliards de mètres cubes.

M. Louis-Julien Sourd

Cela dépend-il du nombre de navires méthaniers ? J'imagine que oui.

M. Henk Jonkman

Cela dépend des clients du terminal.

M. Alain Hecho

Ma question rejoint un peu celle de Monsieur Andreux. Pourquoi faire un gazoduc d'une telle dimension alors que, sur le site de Dunkerque, il est prévu un 900 millimètres pour une installation sensiblement de même importance ?

M. Michel Lagache

Soulac, le 18 octobre 2007

Il s'agit d'un problème de distance. Nous avons 120 ou 160 kilomètres sans station de compression intermédiaire. C'est donc une question de calcul de perte de charge.

M. Alain Hecho

Quelle est actuellement la dimension de l'artère de Guyenne ? Il me semble avoir vu 900 millimètres.

M. Michel Lagache

Actuellement, il y a deux tubes sur l'artère de Guyenne : 600 et 900 millimètres. C'est un renforcement. Les flux circulent dans les sens nord-sud et sud-nord. Il peut y avoir un 1 200 avec un flux qui va vers le nord et une autre partie du flux qui descend vers le sud.

M. Alain Hecho

J'en reviens aux opérations terroristes. Apparemment, il n'y en a pas eu. Or, le 10 février 2007, à Islamabad, des terroristes ont fait sauter un gazoduc, la même chose s'étant produite la semaine précédente. Je peux vous donner l'adresse du site si cela vous intéresse.

Apparemment, il n'y a pas d'accident sur gazoduc, ou alors seulement dans les pays étrangers, Islamabad, le Nouveau Mexique, etc. Mais en Belgique, à Ghislenghien, l'explosion d'un gazoduc a fait 18 morts, 133 blessés. La déflagration a été ressentie jusqu'à dix kilomètres, des débris ont été retrouvés à plus de six kilomètres. Ne parlons pas des maisons à dix mètres ! Cela a eu lieu à côté de Zeebrugge en juillet 2004.

Peut-on faire confiance aux mesures de sécurité que vous prenez ?

M. Michel Lagache

C'est effectivement l'accident de Ghislenghien qui a interpellé le législateur. Celui-ci a modifié la réglementation et a édité la réglementation multfluides de 2006. Nous consacrons chaque année 100 millions en modernisation et en sécurité sur le réseau afin d'améliorer la sécurité.

Nous n'avons pas toujours accès aux pièces du dossier. Cela est tout de même très confidentiel. Des analyses sont faites et il semblerait que l'incident de Ghislenghien se soit produit à cause d'une pelle qui avait fait un accrochage pour lequel l'incident n'avait pas été déclaré. La fatigue du tube a provoqué une rupture après plusieurs années. Ce défaut n'avait pas été repéré.

C'est la raison pour laquelle nous réalisons des inspections régulières ; la technique d'inspection interne des pipe-lines est effectuée régulièrement à TIGF. Nous avons des programmes qui permettent de détecter ces défauts.

M. Hervé Mouret – Le Verdon – Bordeaux

Ma question s'adresse à TIGF. La canalisation de 1,20 mètre de diamètre que vous comptez construire ne peut desservir que 4Gas, aucune installation supplémentaire. ENDESA a réservé un terrain jusqu'à fin octobre sur le Port autonome du Verdon. Si cette réservation était confirmée, envisageriez-vous de faire une canalisation plus importante encore afin de desservir 4Gas et ENDESA ?

D'autre part, vous avez dit que l'épaisseur du gazoduc était fonction des habitations qui se trouvaient autour. Est-ce à dire que vous allez créer des zones inconstructibles ? Si des habitations supplémentaires se greffent autour de l'installation que vous avez déjà créée, faut-il que vous déterriez les tuyaux pour en remettre d'autres, plus épais ?

M. Michel Lagache

Nous avons évoqué dans la présentation des mesures compensatoires. La réglementation date de 2006, mais des canalisations datant d'avant 2006 sont encore opérationnelles. C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué que nous avons un budget important de remise en état. Ces mesures compensatoires consistent à faire des dalles de béton pour empêcher les engins de parvenir jusqu'au pipe. Nous bétonnons et nous installons donc des dalles dans ces zones de façon à ce que les engins ne puissent pas accéder à l'ouvrage.

Mme Claudia Courtois

Pouvez-vous répondre à la deuxième question de monsieur ? Si ENDESA confirme sa réservation...

M. Hervé Mouret

Pardonnez-moi de vous interrompre, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Je vous ai demandé si vous alliez créer des zones inconstructibles...

M. Michel Lagache

Non.

M. Hervé Mouret

Si d'autres habitations qui dépassent le seuil se font sur le tube que vous avez déjà installé, est-ce que vous allez déterrer les canalisations pour en mettre des plus épais ?

M. Michel Lagache

Non, les mesures compensatoires suffisent. Le risque, c'est l'agression du pipe par une pelle mécanique. Le risque que nous couvrons en installant une dalle est que nous empêchons l'engin d'arriver jusqu'au pipe. On ne crée pas de zone non constructible, nous restons aux dix mètres sans présence humaine.

Pour répondre à votre question sur ENDESA, je dirais qu'au contraire, ENDESA va consommer du gaz. S'il se place derrière le terminal et qu'il consomme du gaz du terminal, le pipe sera de dimensions plus faibles...

... Ah ! Le terminal. Je croyais qu'il avait un projet de centrale.

Mme Claudia Courtois

Non. Apparemment, vous n'êtes pas au courant. Il pourrait avoir un projet similaire. Est-ce que dans cette hypothèse d'un terminal méthanier concurrent de 4Gas, vous pourriez être sollicités ? Est-ce que le dimensionnement conviendrait ? Faudrait-il faire un autre pipe ?

M. Michel Lagache

C'est un autre dimensionnement, c'est une autre étude. S'il y a deux terminaux, ce n'est plus la même chose.

Mme Claudia Courtois

Aujourd'hui, le projet sur lequel vous êtes sollicités et les hypothèses que vous avez faites sont par rapport à 4Gas, c'est cela ?

M. Michel Lagache

Oui.

M. Jean Otaró – Castelnau-de-Médoc

Vous avez fait allusion à plusieurs tracés. Je présume que si vous avez des projets de tracés, c'est que vous avez des lieux de passage. Vous n'avez cité que Saint-Laurent-du-Médoc. Pourriez-vous préciser ces lieux de passage ?

Par ailleurs, vous avez été unanimes pour dire qu'une bonne partie du gaz allait être expédiée en Espagne, car nous sommes en surstockage en France. Je trouve qu'il y a une certaine similitude entre ces fuseaux de gaz et les fuseaux du grand contournement de Bordeaux qui servent également l'international pour le transport.

Il y a toujours le lobby financier : si l'on va vendre du gaz en Espagne, c'est bien parce qu'il y a de l'argent à faire, il faut parler clairement. Il y a donc une certaine similitude et je pense qu'il est intéressant de la souligner. Merci.

M. Michel Lagache

Je n'ai pas dit cela. Le gaz ira en Espagne, en France, dans la vallée du Rhône, où les expéditeurs le diront. Ce gaz dépendra de ce que les gens veulent en faire. Une partie ira peut-être en Espagne, une autre partie à Paris ou dans la vallée du Rhône, il n'y a pas de schéma.

M. Louis-Julien Sourd

Pouvez-vous répondre sur la question du Médoc ?

M. Michel Lagache

Nos fuseaux mesurent cinq kilomètres de large. Nous avons eu la commande de l'étude le 20 juillet. Des investigations sont à mener sur le terrain, un recensement des zones de sécurité est à faire, des paramètres sont à recenser sur le terrain. Il y a des zones NATURA 2000, des ZNIEFF, des zones écologiquement protégées que l'on doit éviter. Il y a également la problématique des vigneronnes. Tout cela implique qu'on ne peut pas décider d'un tracé en un mois. Si l'on est des gens sérieux, on prend du temps pour faire cela.

Mme Claudia Courtois

Est-ce que vous comptez faire cela dans les semaines, les mois à venir ? Y a-t-il un calendrier ?

M. Frédéric Rivière

À l'issue de ces fuseaux d'études, on va rentrer dans le détail afin d'affiner le tracé qui sera retenu. Encore une fois, les tracés mesurent cinq kilomètres de large, ils sont au nombre de quatre, il y a des zones NATURA 2000, des zones avec du public. Nous essayons de trouver les meilleurs tracés, mais cela fait l'objet des autres étapes.

Aujourd'hui, nous sommes sur le petit point rouge représenté sur la diapositive. Il y a trois mois pour étudier entre 120 et 160 kilomètres de tracé. Nous aurons plus d'informations lorsque nous serons à la verticale de la flèche notée « débat public ». Nous aurons alors un seul tracé qui mesurera entre un et deux kilomètres de large. Ceci est prévu pour le début d'année 2008. Les communes seront affichées, car nous serons alors dans un tracé beaucoup plus fin.

M. Patrick Loulière

Nous allons regrouper quelques questions de Madame Guitare, Monsieur François Laurenty, Monsieur François Dupouti et Monsieur Renault.

Est-ce que les tracés présentés seront enterrés ou non ? Je suppose que la réponse est oui pour l'ensemble des tracés.

M. Frédéric Rivière

Je ne vais pas répondre tout de suite à cette question. Nous allons voir la manière dont on construit un gazoduc.

M. Patrick Loulière

Une autre question était : quelle est la profondeur minimum et maximum ? Vous allez y répondre également.

Quelle est la largeur de servitude ? Vous y répondrez aussi.

Peut-on circuler dessus à pied, en voiture ? Que devient la faune qui vivait sur le passage du gazoduc, gibier et autres ? Vous ne pouvez peut-être pas répondre.

M. Frédéric Rivière

Si, nous allons répondre. Nous n'avons pas la réponse sur ce qui va se passer, mais nous pouvons dire ce que nous faisons.

Monsieur Mourre a indiqué qu'il y avait une étude d'impact. L'objet de cette étude est de recenser la faune, la flore, l'ensemble des zones NATURA 2000, ZNIEFF1, ZNIEFF2, et de définir avec nous les solutions techniques à adopter pour éviter de perturber cette faune et cette flore. À titre d'exemple, pour l'artère de Guyenne, il y a une

dizaine de forages dirigés pour des préservations d'espèces, pour des ruisseaux qui mesurent cinquante centimètres de large. Cela signifie qu'au vu des résultats d'études d'impact, on a choisi des solutions techniques qui favorisent le respect de la faune et de la flore.

Cela sera écrit dans le rapport d'études d'impact, qui sera rendu public au cours de l'enquête publique...

... À la verticale du trait noté « enquête publique », madame. De façon prévisionnelle, nous serons probablement là, à la mi-2008.

La construction et l'exploitation des gazoducs

M. Frédéric Rivière

Je vais vous parler de sujets plus pratiques, qui sont loin dans le temps, deux ou trois ans. Il s'agit de la manière avec laquelle on va négocier la partie domaniale avec les propriétaires et les exploitants, la façon dont on va construire cet ouvrage, et ensuite, je présenterai quelques mesures sur la manière dont nous exploitons nos ouvrages, et bien sûr, la manière dont sera exploitée cette canalisation si elle est construite.

➤ La négociation domaniale

Elle intervient au moment de ce que l'on appelle l'étude de détail, aux environs de mi-2008. Nous allons affiner le tracé avec les propriétaires. En parallèle des études et avant la construction bien entendu, nous allons négocier les conventions de servitude. Ces conventions seront enregistrées au Service des hypothèques.

Nous identifierons les contraintes sur la largeur de dix mètres, axée sur la canalisation et qui sera non plantandi et non aedificandi, ce qui veut dire que l'on ne pourra pas planter d'arbres de haute futaie. En revanche, le blé, le maïs, la vigne pourront être replantés.

Il y a également les contraintes de TIGF. Dès lors que l'on n'est pas l'exploitant de la servitude, on est tenu d'entretenir cette servitude.

Vient ensuite la partie financière, l'indemnisation. La réglementation indique aujourd'hui 40 à 90 %, chez TIGF, c'est entre 60 et 90 % de la valeur vénale, selon la nature du bien, négociée avec les Domaines, et sur la valeur nue du terrain.

La deuxième partie traite de la relation avec les exploitants. Si le propriétaire est exploitant, il touche des deux côtés.

Avant de commencer l'ouverture de piste, avant le premier coup de tronçonneuse ou de pelle, un balisage du tracé est réalisé, un état des lieux avant travaux. C'est notamment là que l'on va identifier les systèmes d'arrosage, de drainage, les cultures, etc.

Une fois que les travaux seront terminés, il y aura un constat des lieux après travaux où l'on fait la différence entre ce qui a été identifié avant et ce que l'on aura fait après. Tout cela sera indemnisé sur la base d'un barème ou d'un protocole que l'on va

négocier au préalable avec les Chambres d'agriculture, les sylviculteurs, les viticulteurs.

Ils auraient peut-être dû être présents ce soir pour confirmer cela. Sur l'artère de Guyenne, un protocole est négocié avec les sylviculteurs puisque l'on passe dans la partie des Landes Girondines, dans les layons où passent les pare-feu DFCI, pour l'entretien des DFCI. En tant qu'aménageurs, nous posons un gazoduc et nous entretenons cette servitude pour que les débardeurs, les gens de la DFCI puissent intervenir de façon convenable sur chacune des parcelles en cas de départ de feu.

M. Louis-Julien Sourd

DFCI signifie Défense de la Forêt Contre l'Incendie. Je pense que sont présents dans la salle des représentants de la Fédération des associations DFCI qui sont très actives dans le massif forestier des Landes de Gascogne.

M. Frédéric Rivière

Lorsque nous arrivons pour faire les indemnités, tout cela a été réalisé par vos représentants si vous êtes exploitants avec les différentes chambres et les différents présidents. Nous arrivons avec un accord négocié et nous appliquons cet accord. Charge à vous de vous rapprocher de vos différents présidents afin de vous renseigner sur la manière dont cela se passe. Nous faisons cela avec vos représentants en toute concertation.

➤ Avant les travaux

J'ai parlé du constat avant travaux. Il s'agit de faire le constat de la situation avant de commencer les travaux.

➤ Pendant les travaux

Nous faisons ensuite ce que nous appelons une ouverture de piste. Il s'agit d'une piste de travail qui mesure entre 20 et 25 mètres. Cette indemnité avec les exploitants porte sur cette distance de 20 à 25 mètres, ou plus, si des dommages sont constatés a posteriori.

Cette piste va permettre de construire le gazoduc et de faire circuler les engins : des pelles mécaniques, des engins spécifiques à la pose de gazoducs, ce que l'on appelle des side-booms, ou des camions pour porter les tubes.

Une fois que cette piste de travail est faite, on dépose les tubes le long de la piste. Sur l'image qui se trouve en haut à gauche de la diapositive, vous voyez que les tubes sont alignés selon l'endroit où ils seront construits. On appelle cela l'opération de bardage.

Ces tubes seront ensuite cintrés, ce qui permettra d'épouser les formes en fonction des zones que l'on a à traverser. On fera, par exemple, un coude pour passer sous une route. Le cintrage sert à former les tubes pour les adapter à la géographie du tracé.

Vous voyez, sur la photographie, que la pelle mécanique fait deux layons de terre. Celui qui est le plus à gauche concerne la terre végétale qui aura été décapée au préalable, le reste de la terre est mis ensuite sur le plus gros. Lorsque l'on fera la mise en fouille, le recouvrement ou le remblaiement de la canalisation, on prendra soin de mettre d'abord la terre non végétale, et de finir par la terre végétale afin de favoriser une replantation si nécessaire.

Pour un diamètre compris entre 1 100 et 1 200, la tranchée mesurera entre 2,4 et 3 mètres de profondeur. Elle pourrait faire davantage, c'est le cas dans les zones sablonneuses où l'on fait des tranchées en V, qui mesurent entre quatre et cinq mètres de large en gueule.

Les tubes sont soudés avec un contrôle de 100 % des soudures. Il y a six à neuf passes de soudure ; la soudure est donc refaite, six à neuf fois, à l'interconnexion des tubes. La canalisation est ensuite déposée à la manière d'un grand spaghetti par les side-booms dans le fond de la tranchée.

À l'issue de cela, on fait le remblai. Entre le sommet de la canalisation et le haut du sol, il y aura 1,2 mètre de couverture. Cette opération se fait en deux parties.

- On pose d'abord la terre non végétale, puis ce que l'on appelle un système passif d'avertissement, qui est un grillage avertisseur de couleur jaune adapté au gaz, que l'on peut renforcer avec des moyens un peu plus actifs, comme la fibre optique, ce qui permet de voir de la salle de contrôle qu'on peut couper une canalisation pour éviter une inflammation. Ces mesures actives et passives conduisent à maximiser la sécurité autour de la canalisation.

- Enfin, une fois que le grillage avertisseur est posé, on finit par la terre végétale qui permet de faire de la replantation.

Les mesures compensatoires sont adaptées ou appliquées en fonction de lieux définis comme étant sensibles ou de points spéciaux : un passage de route, un passage de rivière, une zone où un débardeur va tourner entre deux parcelles de forêt, un croisement de pistes pour les besoins de la DFCI. On fait alors un renforcement avec des dalles en béton qui permet de rouler sur la canalisation à un endroit bien défini, et qui permet d'en assurer la sécurité.

Tous ces points sont identifiés et cartographiés et mis à disposition à la DFCI, au SDIS ou aux communes, nous le verrons dans la manière dont nous exploitons nos réseaux.

➤ Épreuves hydrauliques

Avant de mettre en gaz, c'est-à-dire avant que du gaz passe dans les tuyaux, on s'assure de l'étanchéité en faisant des épreuves hydrauliques. Cela consiste à mettre de l'eau dans le tuyau, le monter à la pression d'exploitation, 85 bars, et de vérifier que tout fonctionne.

Cette épreuve hydraulique n'est pas faite sur les 120 ou 160 kilomètres, elle est faite par tronçons de 20 ou 30 kilomètres. Un dossier de réglementation sur l'eau nous autorise à prendre de l'eau quelque part, à la traiter et à la rejeter.

➤ Remise en état

Une fois que ces épreuves hydrauliques sont terminées et que l'on a fait le repérage GPS et/ou topographique de la canalisation, on passe à la remise en état. Cela consiste à prendre le document signé, fait au moment de l'ouverture de piste entre le propriétaire, le constructeur et le maître d'ouvrage et de s'efforcer de remonter les clôtures, de reconstruire ce qui a été détruit et de remettre en état tel que cela a été décidé dans ce protocole.

➤ Constat des lieux après travaux

Une fois cette remise en état effectuée, on passe au constat d'état des lieux après travaux. On vérifie que ce que l'on a écrit est bien ce que l'on a fait. S'il y a un écart, un dédommagement est payé sur la base des protocoles d'accord signés avec les différentes chambres.

➤ Après les travaux

Cette photographie montre les travaux réalisés en avril 1993 sur l'interconnexion de Larrau. Le diamètre de la canalisation est de 600 millimètres. Il s'agit d'un vrai chantier. Les engins que vous voyez avec un bras déporté sont des side-booms. Ils permettent de mettre le tube à l'intérieur de la tranchée.

Un peu moins d'un an plus tard, en janvier 1994, la vie et la nature ont repris leurs cours, les clôtures ont été remises en état, rien n'a été détruit. Nous ne vous cacherons pas que pendant les travaux, des choses sont cassées, comme cela se produit lorsque la DDE fait des tranchées sur les routes. Il y a ensuite une remise en état.

M. Michel Lagache

A titre d'exemple, nous préservons la faune et la flore, mais nous préservons aussi les traditions : le chantier de Larrau a été arrêté un mois pendant la chasse à la palombe.

M. Frédéric Rivière

Avant de répondre à vos questions, je voudrais vous parler rapidement de la façon dont nous exploitons et dont nous surveillons cette partie.

➤ Le maintien du bon état du réseau de gazoducs

Il y a deux choses : les interventions et les vérifications.

Les interventions consistent à faire de la surveillance visuelle du gazoduc, soit en marchant le long du tracé, au moyen de l'implantation des secteurs sur la carte géographique, par hélicoptère, ou par avion. Des inspections des traversées sous-fluviales sont également effectuées. Il est possible de passer des pistons instrumentés afin de vérifier la géographie des canalisations.

Il existe aussi une protection cathodique qui consiste à mettre la canalisation sous électricité, de faible intensité, car il s'agit d'éviter que la corrosion se fasse et que le procédé électrochimique s'opère. Il y a la recherche de défauts du revêtement extérieur. Enfin, nous effectuons une vérification 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, depuis une salle de contrôle à Pau.

- L'entretien des servitudes par l'exploitant

Sur la photographie, la position de la canalisation est matérialisée par le tracé rouge. La flèche noire matérialise la servitude de la canalisation. Sur un côté de la servitude, se trouve un chemin. C'est un chemin de la forêt des Landes qui sert de passage aux forestiers, aux DFCL et aux gens du SDIS.

Si la terre n'est pas cultivée, ce qui est le cas ici, nous assurons l'entretien de cette servitude. Nous avons 5 000 kilomètres de réseau.

Les balises permettent de repérer une canalisation et sont au nombre de 40 000 environ. Les plus petites mesures 50 centimètres, les plus grandes 1,50 mètre. Pour les grandes, la règle est que, depuis une borne, on doit voir la précédente et la suivante, exception faite des traversées de route ou de tout ouvrage où on place une borne avant l'ouvrage et une après l'ouvrage.

- Travaux à proximité d'une canalisation en pression

Cela répondra peut-être à l'une des personnes qui demandait ce qui se passait lorsqu'il y avait une construction.

Tout d'abord, nous remettons à chacune des communes une zone d'implantation de la canalisation dans une bande de 200 mètres axée sur la canalisation. Pour toute nouvelle demande de construction que l'on considère comme étant réglementaire, le maître d'ouvrage devra se procurer une demande de renseignements, comme il le ferait auprès de RFF ou RTE pour la partie réseaux électriques.

Cette demande nous est transmise, nous l'instruisons et nous émettons un avis avec les contraintes techniques, quitte à demander au maître d'œuvre de faire une demande d'intention de commencement de travaux, ce qui nous alerte sur le fait qu'il va y avoir une construction à proximité des canalisations et nous permet d'être vigilants le cas échéant.

En 2005, 50 000 déclarations de travaux ont été enregistrées. Nous menons régulièrement des campagnes d'informations auprès des mairies et des communes que nous traversons pour informer les administrés, les riverains, les mairies, et ainsi éviter les accroches des travaux de tiers.

J'en ai terminé avec la présentation de travaux et d'exploitation. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Hervé Mouret

Vous nous avez expliqué les problèmes techniques qui se posaient. Au niveau des dilatations longitudinales dues aux effets thermiques, qu'est-il prévu ?

M. Michel Lagache

Il n'y a pas de variation de température dans le sol sur les tubes.

M. Hervé Mouret

À 1,50 mètre, ils ne subissent pas de variation ?

M. Michel Lagache

Non.

M. Hervé Mouret

Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des systèmes de sécurité.

M. Michel Lagache

Non.

M. Alain Hecho

J'ai écouté avec beaucoup d'attention votre présentation sur le gazoduc, mais à mon avis, elle est incomplète. Vous n'avez pas parlé des stations de compression, vous n'avez pas parlé de l'odorisation du gaz. Il faudra forcément l'odoriser à un endroit. Est-ce que cela se fera sur le site de 4Gas ? Plus loin ? À combien de kilomètres ? Je ne sais pas et j'aimerais avoir des réponses.

Par ailleurs, vous avez parlé de la protection, par petites plaques de béton, aux endroits où risquent de passer des engins de débardage. Si l'on retient le tracé qui passe du côté de Saint-Laurent, le gazoduc va forcément traverser la forêt. En cas de tempête, comme en 1999, les engins de débardage passeront partout. Par conséquent, comment peut-on définir leur point de passage ? Faudra-t-il bétonner tout le long de la forêt ou avez-vous retenu autre chose ?

M. Michel Lagache

Il n'y a pas de station de compression sur ce projet.

M. Frédéric Rivière

La raison pour laquelle nous vous avons présenté la construction d'un ouvrage linéaire est qu'il n'y a pas de station de compression sur aucun des quatre tracés prévus.

Mme Claudia Courtois

Pourquoi n'y en a-t-il pas ?

M. Michel Lagache

Il s'agit d'un choix économique. Soit on installe de gros diamètres pour diminuer les pertes de charge, soit on privilégie des diamètres inférieurs et on installe des stations de compression intermédiaires pour augmenter la pression. C'est un choix économique entre l'investissement et le fonctionnement d'une station de compression. Pour l'instant, dans la solution préliminaire en tous les cas, on a privilégié un pipe sans station de compression.

M. Frédéric Rivière

L'odorisation est une disposition qui est imposée au transporteur. Il doit odoriser dès que le gaz sort du réseau de transport. Nous n'avons pas encore statué sur ce point. Nous avons une obligation légale de répondre à cette obligation. Globalement, deux manières de procéder sont possibles : soit on odorise à la source, soit on odorise au point de livraison, c'est-à-dire dès que le gaz sort d'un gazoduc de transport pour aller dans un réseau de distribution publique ou chez un industriel.

M. Hervé Mouret

Il est important de savoir à quel endroit le gaz serait odorisé. Beaucoup de bruits circulent, infondés à mon avis : certains pensent que le gaz sera gratuit au Verdon. Avant qu'il soit gratuit, il faut avoir l'accord de la personne qui vendra le gaz. Néanmoins, s'il est gratuit, cela signifie qu'il sera distribué dans les communes environnantes, il sera donc forcément odorisé. Si tel est le cas, où sera stocké le THT – produit servant à odoriser le gaz ? En quelles quantités ? Comment le site sera-t-il approvisionné ?

M. Michel Lagache

Tout d'abord, quel est le risque du THT ? Le THT est un produit inflammable. Il peut être irritant pour la peau des gens qui le manipulent. Ne parlons pas de l'odeur, elle est pestilentielle et insoutenable ! C'est la raison pour laquelle ces cuves sont enterrées dans des doubles enveloppes entre lesquelles se trouvent des détecteurs de fuites. Il existe par ailleurs des systèmes automatiques de détection d'incendie et de lutte contre l'incendie pour ce genre de matériel, qui est délicat, surtout vis-à-vis du feu.

Il faut prévoir des périmètres de sécurité en conséquence et faire une étude. Ces installations sont, de toute façon, soumises à l'autorisation de la DRIRE. Elles sont étudiées et font l'objet d'une demande officielle à la DRIRE.

Mme Claudia Courtois

Pouvez-vous apporter deux précisions, Monsieur Lagache ? Avez-vous déjà eu des problèmes sur des sites d'odorisation ? D'autre part, vous dites que deux hypothèses pour l'odorisation du gaz sont possibles, soit à la source soit à la sortie. Pourquoi n'avez-vous pas encore décidé ? Certes le projet n'est pas fait, nous ne parlons que d'hypothèses, mais pourquoi cette hésitation sur les deux ?

M. Michel Lagache

Monsieur Rivière parlait de la législation. Jusqu'à présent, nous odorisons toujours à la source, parce que c'est privilégier la sécurité. Nous préférons avoir un gaz odorisé. Cela permet d'alerter en cas de fuite sur une installation aérienne et cela permet aux gens de réagir. Nous ne concevons pas d'utiliser du gaz non odorisé.

Mme Claudia Courtois

Il n'a pas été répondu à la question sur le bétonnage éventuel des chemins DFCI, etc.

M. Michel Lagache

... Ce qui est pratiqué d'une manière générale, c'est 15 milligrammes par mètre cube de gaz. L'approvisionnement se fait par camions-citernes. À moins que l'on trouve un moyen d'amener le produit par la mer, pourquoi pas ?...

... Attendez ! Nous utilisons du THT depuis des dizaines d'années, GRT Gaz également. C'est un produit qui n'est pas nocif, qui permet d'avoir une bonne détection du gaz. Les gens ont une éducation à cette odeur, ils l'associent à une odeur de gaz, le gaz lui-même ne sentant rien.

Au niveau de la sécurité, on ne peut pas changer du jour au lendemain l'odeur du gaz. Ce produit n'est pas toxique...

Mme Claudia Courtois

... Il y a des risques pour ceux qui le manipulent, pas pour ceux qui le respirent...

... Je ne fais que répéter ce que monsieur disait.

M. Michel Lagache

Il y a des fiches produits, des méthodologies, des procédures, qui sont certifiées et qui permettent aux gens qui manipulent ce produit de faire les gestes qu'il faut pour assurer leur propre sécurité. Mais depuis des dizaines d'années que le THT est utilisé, plus encore par GRT Gaz et par les distributeurs, il n'y a pas eu d'incident notable dû au THT...

... Citez-moi un incident dû au THT.

M. Louis-Julien Sourd

Deux questions touchent au problème de la modification des documents d'urbanisme. Est-ce que le passage du gazoduc va modifier les PLU ? Une question concernait la mise en conformité des PLU dans la région du nord Médoc du fait de l'implantation possible du méthanier. Est-ce que tout ceci va être modifié ? Est-ce que les terrains situés à proximité du terminal ou à proximité du gazoduc deviennent inconstructibles ?

M. Michel Lagache

Nous avons répondu à cette question : non, les terrains se trouvant à proximité d'un gazoduc ne deviennent pas non constructibles. Il y a une servitude. Tout projet d'urbanisme, quel qu'il soit, doit la respecter. Il peut s'agir d'une servitude de gaz, d'une servitude de passage. Il faut en tenir compte, mais à partir du moment où elle est intégrée dans le projet, il n'y a pas de difficulté pour construire.

M. Louis-Julien Sourd

Très bien. D'autres questions ont été posées. Est-ce que le propriétaire du terrain peut refuser le passage de la canalisation ? Est-ce que le PLU de la commune doit être modifié ?

M. Michel Lagache

Le PLU est modifié seulement s'il y a des bois classés.

M. Louis-Julien Sourd

Un propriétaire peut-il refuser le passage de la canalisation sur son terrain ?

M. Michel Lagache

Oui, il peut refuser. Je vous en ai parlé. En général, nous n'en arrivons pas à cette extrémité.

M. Louis-Julien Sourd

Vous négociez avec tous les propriétaires.

M. Michel Lagache

Nous négocions avec tous les propriétaires et en général, nous arrivons à un accord.

Mme Claudia Courtois

Madame Dagneaux demande :

« Lorsque vous détectez une fuite de gaz, de quelle façon intervenez-vous ? »

M. Frédéric Rivière

Il y a deux points. Il y a l'intervention suite à une fuite. L'action immédiate après une fuite consiste à couper le réseau ou une partie du réseau. Il y a ensuite le délai d'intervention des équipes sur le terrain. Aujourd'hui, avec 5 000 kilomètres de réseau...

M. Michel Lagache

Nous avons onze centres d'exploitation, mais nous passons des conventions avec les gens qui travaillent dans le gaz, les distributeurs aux alentours des villes, pour qu'ils puissent manoeuvrer sur nos installations. Nous avons également des conventions avec les pompiers, les forces qui permettent d'intervenir rapidement sur les sites. Il y a donc toute une organisation autour de la sécurité à laquelle nous associons les autres partenaires afin d'agir rapidement.

M. Christian Froid – Soulac

Merci Monsieur le Président. Je voudrais faire une remarque et poser une question.

Je suis sidéré par la faible profondeur à laquelle se trouve le tuyau. Le recouvrement de 1,20 mètre est à mon avis dérisoire. Vous avez d'abord présenté un recouvrement en béton, puis, intelligemment, vous avez éludé, et vous avez été obligé d'y revenir et de dire qu'il s'agissait d'une semelle de béton uniquement à des endroits cruciaux. C'est un simple grillage. Cela me semble dérisoire comme protection et je rejoins monsieur qui nous disait qu'avec une simple perceuse, 1,5 ou 2 centimètres d'acier étaient peu pour un terroriste.

Ma question s'adresse plutôt à la Commission. Puisque nous avons entendu qu'il y avait un flux de GNL entre l'Espagne, la France, tout cela étant européen, pourquoi n'allons-nous pas sur un site industriel déjà existant, c'est-à-dire Bilbao ?

Mme Claudia Courtois

La profondeur est-elle habituelle et systématique ?

M. Michel Lagache

On parle de perceuse, etc., je voudrais tout de même dire que nous avons des canalisations à 60 bars et que la personne qui va prendre une perceuse a du souci à se faire. D'autre part, ce sont des nuances d'acier à haute performance qui ne peuvent pas être percées avec une perceuse.

M. François Mourre

Je vous ai dit qu'il y avait 40 000 kilomètres de canalisations en France. Nous avons une expérience et un retour d'expérience important sur ce point. Le nombre d'accidents diminue lorsqu'on passe de 80 centimètres, comme cela était le cas à l'époque, à un mètre et maintenant à 1,20 mètre. À partir de 1,20 mètre, nous avons une stabilité et très peu d'accidents dus à une profondeur de recouvrement insuffisante.

Par ailleurs, les engins agricoles ne travaillent pas à cette profondeur. Même pour tout ce qui est sous-solage, on s'arrête à 80 centimètres. Nous sommes donc largement au-delà des profondeurs agricoles utilisées.

En ce qui concerne la forêt, nous sommes à 1,20 mètre en terrain normal. Des renforcements seront effectivement réalisés avec des dalles de protection au-dessus de la canalisation, à certains endroits déterminés en relation avec les exploitants agricoles pour les lieux de passages fréquents. Pour le reste, une concertation sera menée afin de savoir si, en zone forestière, pour des raisons particulières, il y a lieu d'augmenter cette profondeur pour prendre en compte la possibilité, en cas de tempête, de débardage dans des zones non fixées a priori. Sachant que les tracteurs

passent régulièrement à 1,20 mètre au dessus de la canalisation sans qu'il y ait de problème particulier pour l'exploitation des céréales par exemple.

M. Louis-Julien Sourd

Je ne sais pas qui peut répondre à la question sur Bilbao.

M. Michel Lagache

Ce n'est certainement pas à une société de transport de répondre à cette question.

M. Louis-Julien Sourd

Je ne vois pas très bien ce que 4Gas peut répondre. Souhaitez-vous vous exprimer sur Bilbao ?

M. Henk Jonkman

Nous avons actuellement cinq projets de terminaux en cours, dont un qui sera opérationnel dans un mois. Nous n'avons ni étudié ni souhaité la possibilité d'aller nous installer à Bilbao, où il y a un terminal. Le choix du Verdon a été fait pour une raison simple...

... Voulez-vous que je réponde ou non ?

... Ce n'est pas pour alimenter un marché espagnol, mais pour alimenter un marché français. Il faut savoir...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, laissez-le terminer afin que vous ayez tout son argumentaire. Merci...

M. Henk Jonkman

Il faut tout de même se rendre compte du fait que la France importe 98 % de son gaz et que celui-ci est principalement distribué par un opérateur, qui est Gaz de France. Que se passe-t-il, dans ce cas, avec l'ouverture des marchés ? Cela suscite énormément de convoitise de la part d'autres gros distributeurs européens, d'autres pays producteurs, qui veulent venir s'implanter sur le marché français. Pour venir s'implanter sur le marché français, il faut un terminal méthanier.

M. Jean-Clément Roucayrol

Je souhaiterais poser une question à Monsieur Rivière en ce qui concerne le déroulement des opérations. Sur le pipe que vous allez confectionner, vous dites que vous allez faire des essais de pression à 150 %, ce qui est habituel pour le pétrole brut. Je n'ai pas très bien compris. Faites-vous ces essais avant de recouvrir ou après ? Comment allez-vous trouver la fuite avec précision si vous mettez la plaque de béton ? Cela me paraissait un peu curieux et un peu « à côté de la plaque » si l'on peut dire.

M. Jean-Claude Costadoat

C'est une bonne question. Cela n'arrive pas souvent, mais cela nous est déjà arrivé. Nous réalisons des bouchons cryogéniques, c'est-à-dire qu'en gelant le tube, nous arrivons à diviser par deux à chaque fois et à remonter jusqu'à la fuite.

M. Michel Lagache

Il faut voir aussi que lorsqu'on fait ces essais hydrauliques, on essaie de regarder si l'ouvrage est étanche. Un essai de résistance est fait, à une fois et demie la pression, mais en plus, pendant 24 heures, à une pression stabilisée, on essaie de regarder si l'on perd en pression.

Nous sommes obligés d'avoir une température constante, donc d'être enfouis, car le fait d'être au soleil et à l'air libre générerait des variations de température qui feraient varier la pression dans le tube.

M. Jean Tibouts - Saint-Vivien

Ma question serait plutôt une sorte de conclusion. Je rejoins totalement Monsieur Pintat lorsqu'il dit que l'obligation de gaz en France n'est pas tout à fait magistrale. Je remercie ces messieurs de m'avoir donné pendant une heure et demie un cours magistral sur la construction d'un gazoduc que je ne connaissais absolument pas.

Par contre, Monsieur le Président, je suis désolé, j'étais venu ce soir pour refuser ce qui est l'origine du gazoduc, pour refuser ces cuves qui nous gênent, pour protéger un estuaire qui est magnifique. Monsieur le Président, vous n'habitez certainement pas dans un secteur où l'on va mettre un gazoduc et des cuves à côté de chez vous.

À partir de là, je ne veux pas du tout mettre en doute votre intégrité et votre objectivité puisque c'est la mesure même du débat qui s'installe, mais je crois que nous sommes en train de confondre débat et débat.

Si, après le débat, 4Gas décide d'installer ses cuves, comment voulez-vous qu'on ne mette pas un gazoduc au bout ? Vous nous avez précisé qu'il n'y aurait pas obligatoirement un débat public, car la CNDP peut décider seule. Lorsque cela sera d'utilité publique, lorsque les cuves seront installées, je crois que nous n'aurons plus grand-chose à dire. C'est ce qui me gêne le plus.

Je suis venu défendre un avis, qui est celui de la grande partie de cette salle : refuser l'implantation du port méthanier au Verdon.

J'en ai terminé, Monsieur le Président, merci.

M. Louis-Julien Sourd

Je pense que nous ne vous avons pas trompés sur la marchandise, vous saviez que ce soir, le débat portait sur le projet de gazoduc et non sur le terminal lui-même. Nous avons déjà eu cinq réunions sur le terminal et nous en aurons d'autres.

Mme Claudia Courtois

Si nous avons ce débat ce soir, c'est aussi à votre demande, pas vous à titre personnel, mais à la demande qui a été faite dès la réunion de lancement au cours de laquelle on nous a dit : il y aura forcément un gazoduc. Pourquoi n'en parlez-vous pas s'il y a un projet de terminal méthanier ?

Si nous avons organisé ce débat ce soir, c'est pour répondre à votre demande de plus d'informations, et non pas pour « noyer le poisson ». Je crois que nous avons été suffisamment clairs. TIGF n'a présenté que des hypothèses, et ceci est dans l'hypothèse que ce projet 4Gas... Nous ne parlons pas du futur, nous sommes au conditionnel, nous y restons.

M. Christian Barrier – Haut-savoyard

Je suis très partie prenante, car je suis très motivé par l'ensemble des problèmes qui se posent, les problèmes de pollution, etc. C'est la raison pour laquelle je viens ici, mais j'ai aussi des idées.

Beaucoup de questions se posent quant à la quantité de gaz qui va être livrée. Certains ont des doutes sur les livraisons. Va-t-il y en avoir en Espagne ? Est-ce qu'il ne va pas y en avoir ? Comment cela va-t-il se passer ?

Techniquement, vous avez le choix d'une canalisation sans surpresseur pour favoriser le débit avec les pertes de charge qui s'opposent. Ce choix correspond donc à 2,5 millions de mètres cubes/heure, automatiquement. C'est bien ce que vous nous avez annoncé ?

Est-ce que cela ne vous laisserait pas par hasard le loisir de rajouter des surpresseurs qui nous permettraient un débit très supérieur ? Ce serait une drôle de manipulation de votre part. Vous auriez pu nous l'annoncer avant.

M. Jean-Claude Costadoat

Nous partirions de 85 bars au Verdon pour arriver au niveau de l'artère de Guyenne à 66 bars. Dans ces plages de pression, nous n'avons pas besoin de surpresseur.

M. Christian Barrier

Si vous avez besoin de plus de débit, si vous voulez faire passer plus de gaz, vous pourrez le faire malgré tout avec un surpresseur. Vous aurez toujours le loisir de l'installer, n'est-ce pas ?

M. Jean-Claude Costadoat

Bien entendu, mais nous sommes quand même...

M. Christian Barrier

C'est ce que je voulais vous faire dire monsieur ! Vous auriez donc pu nous le dire tout de suite !

M. Jean-Claude Costadoat

Techniquement, bien entendu que nous pourrons le faire. Nous pouvons tout faire. Mais il faut savoir que nous passons 2 millions de mètres cubes/heure...

M. Michel Lagache

... Non, attendez. On ne peut pas dire que nous cachons quoi que ce soit...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, laissez-le répondre. Vous avez posé la question, laissez-le répondre. Merci.

M. Michel Lagache

Une station de compression de cette dimension, s'il s'agit de 1 200, de toute façon, je ne sais pas si nous saurions le faire, car c'est une installation industrielle...

... Nous avons pris ces hypothèses de base qui nous ont été données par 4Gas. Nous avons travaillé dessus. Il n'y a aucune extension, aucun projet qui ne nous ait été demandé derrière.

Mme Claudia Courtois

Je rebondis sur une question de Monsieur Rigault :

« TIGF est une société privée. En quoi ce projet pourrait-il être autre que privé, c'est-à-dire public ou par une autre société ? ».

Pourquoi vous, TIGF ? J'imagine que vous avez été sollicités par 4Gas. Mais est-ce qu'une autre société d'exploitants de gazoducs pourrait réaliser cet ouvrage ?

M. Michel Lagache

La réponse est un peu la présentation de départ. Notre marché est régulé, c'est-à-dire que nous avons eu une autorisation sur un secteur géographique, GRT Gaz a le sien. Tous les projets de transport sont normalement réalisés par TIGF dans le sud-ouest. Comme nous bénéficions de cette position de monopole, nous sommes contrôlés par l'administration qui vérifie que nous ne profitons pas de cette situation.

Il est tout à fait normal que 4Gas se soit adressé à TIGF ou GRT Gaz, car ce sont les seules compagnies capables de construire ce gazoduc et ayant les autorisations.

Mme Claude Vissière-Laporterie – Soulac – Toulouse

Si le projet de 4Gas aboutissait, il serait classé SEVESO II. Est-ce que le transport du gaz est également classé SEVESO II ? Non ?

Je demande à 4Gas de préciser ce que veut dire SEVESO II et ce que cela entraîne comme...

M. Louis-Julien Sourd

Nous n'allons pas nous attaquer à cela ce soir. Lundi, nous avons toute la soirée pour parler des risques et nous l'avons déjà dit plusieurs fois. Venez lundi soir si vous êtes disponible.

... Vous n'êtes pas disponible. SEVESO II est une classification des établissements classés pour l'environnement, des ICPE. La DRIRE l'a déjà dit plusieurs fois, cela figure sur le site de la Commission et cela sera longuement analysé avec l'étude de dangers, lundi soir.

Mme Claude Vissière-Laporterie

Je précise qu'étant de Toulouse également, je suis déjà victime d'AZF et de TOTAL.

Un intervenant

J'ai une remarque et deux questions.

Premièrement, j'ai entendu parler de Bilbao. Il y a une quinzaine d'années, les derniers salariés de l'emploi industriel à Médoc ont vu partir avec regret les emplois, je crois que c'était à DOW CHEMICAL, à Bilbao. J'aurais bien aimé que tout le monde se batte pour conserver l'emploi. Je parle aussi au nom des chômeurs, de nos enfants qui n'ont pas de travail...

... Que vous refusiez le port méthanier au Verdon, je le comprends...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît... S'il vous plaît...

M. Louis-Julien Sourd

... Laissez-le parler !

M. Bernard Lapeyre

Je voudrais, mesdames et messieurs, que l'on aborde aussi le problème de l'emploi. Vous le connaissez...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît. Tout le monde a le droit de s'exprimer, même ceux qui ne sont pas de votre avis. Tout le monde a le droit de s'exprimer. Peu de personnes disent des choses différentes...

M. Bernard Lapeyre

... Absolument ! Je voudrais entendre les gens à qui on a supprimé l'emploi. Je voudrais qu'ils viennent témoigner ici et peut-être que l'on arriverait à trouver des

solutions ou un discours qui ne soit pas : « niet ! ». C'est l'emploi qu'il faut défendre !

...

...Et l'environnement, je suis d'accord avec vous...

... Ma question est la suivante. J'ai vu, dans le schéma que vous nous avez présenté, plusieurs voies, dont celle qui était en rouge et qui aboutissait par Lesparre sur Pauillac. Est-ce que vous allez utiliser, si vous utilisez cette voie, le tracé actuel du pipe qui existe jusqu'au bec d'Ambès ? Si oui, pourquoi, dans ce cas, ne pas utiliser la voie la plus courte qui est d'utiliser le port de Gironde ?

M. Jean-Claude Costadoat

Je vais vous répondre sur la possibilité de construire en parallèle de l'ouvrage pétrolier. Ce n'est pas possible, car cet ouvrage est en 300 millimètres, celui que nous construisons est en 1 200 et cela correspondrait à faire suivre une route départementale par une autoroute. Les rayons de cintrage sont beaucoup trop importants et nous ne pourrions pas suivre cette canalisation.

De plus, il faudrait créer une piste parallèle et il y aurait là tous les risques liés à travers en parallèle d'un ouvrage en exploitation.

M. Alain Durand-Lasserre

Je suis un peu gêné par les non-dits dans ce débat.

M. Louis-Julien Sourd

Quels non-dits ?

M. Alain Durand-Lasserre

Je vais vous le dire. Monsieur Lagache nous expliquait, par exemple, que la raison pour laquelle le tuyau était d'un tel diamètre, était que sur 160 kilomètres, sans station de compression... Mais il a ajouté après, peut-être imprudemment « c'est une situation intermédiaire », sous-entendant qu'ensuite, on pourrait toujours construire une station de compression. Je m'explique mal...

... Non, vous avez dit : « dans la situation intermédiaire actuelle, nous faisons cela. On peut ensuite construire une station de compression », ce qui augmenterait considérablement la capacité du gazoduc qui est, rappelons-le, plus grand en diamètre que l'artère de Guyenne si on n'ajoute pas l'ancien gazoduc de Lacq...

... Laissez-moi continuer. Il est parfaitement possible d'augmenter considérablement la capacité du gazoduc, ce qui voudrait dire que le gaz serait réexpédié, une vieille stratégie de 4Gas. Dans un site, en anglais, il y a quelques mois, un argument qui

était donné à l'appui de son projet était que l'on pourrait réexpédier le gaz vers l'Espagne et même vers l'Italie.

Si l'on doit ici construire une installation énorme, un gazoduc de grande capacité dont celle-ci pourrait être augmentée ultérieurement par des stations de compression, est-ce que c'est la vocation de cette région d'alimenter l'Espagne en gaz ? Non. Il y a là quelque chose d'absolument incohérent.

Enfin, nous débattons depuis quelques semaines d'un projet qui représente un milliard d'euros d'investissements. TIGF nous a fait des exposés techniquement sérieux, mais nous ne savons pas si le projet en amont et en aval est viable. C'est consternant ! Cela souligne l'extrême légèreté avec laquelle 4Gas s'est engagé dans ce projet et a commencé à en envisager les détails commerciaux sans se rendre compte que l'on était dans une impasse totale. Je trouve cela extrêmement préjudiciable et de très mauvais augure pour l'avenir du projet de 4Gas.

M. Michel Lagache

Je suis désolé, vous m'avez peut-être mal compris, mais le gazoduc est dimensionné pour sa phase ultime qui nous a été fournie par 4Gas. Vous prenez des mots hors contexte, mais je n'ai jamais dit que c'était une situation intermédiaire. Jamais.

M. Alain Durand-Lasserre

On peut faire des stations de compression sur le parcours, ce qui augmenterait la capacité. Oui ou non ?

M. Michel Lagache

Non, non, non. Pourquoi ? La question a été soulevée par ailleurs par Monsieur le Député. Cela ne sert à rien de mettre des stations de compression s'il n'y a pas d'exutoire derrière. Il y a des contraintes de compression sur l'artère de Guyenne. Dans le cadre actuel justement, nous faisons des études de dimensionnement, nous essayons de dimensionner et de voir les compatibilités de cet ouvrage avec notre réseau. Ce sont des études préliminaires que nous menons, elles ne sont pas terminées. Nous essayons donc encore d'affiner les calculs, parce que, je vous l'ai dit au départ, nous travaillons avec GRT Gaz. Il faut que GRT Gaz puisse lui-même s'assurer que les exécutoires sont suffisants quant aux quantités que nous envoyons dans le réseau GRT Gaz. Des dimensionnements, des essais, des négociations, des calculs sont à faire et il faut voir s'il y a des points d'étranglement et s'il faut les régler ou non.

M. Hervé Mouret

Vous nous dites qu'il n'y aura pas de capacité supplémentaire en dehors de 4Gas pour utiliser votre gazoduc. Il va donc falloir que vous mettiez ENDESA au courant qu'il peut abandonner son projet dès maintenant.

M. Louis-Julien Sourd

Ce n'est pas d'actualité ce soir. Nous ne sommes pas en train de parler d'ENDESA. Pour l'instant, nous avons un projet de 4Gas. On ne sait même pas si ENDESA réservera ces terrains. Pour l'instant, nous sommes en débat public avec le projet de 4Gas.

Nous prenons la dernière question, ensuite, je lève la séance.

M. Jean-Yves Leber – Soulac

Si tant est que les exécutoires permettraient d'accueillir une distribution supplémentaire de gaz, très concrètement, ce gazoduc pourrait-il permettre de transporter une fois, deux fois, trois fois la capacité de stockage et de ressortir de 4Gas ? Est-ce que cela serait possible ?

M. Jean-Claude Costadoat

Techniquement, c'est possible, mais je voudrais ajouter que si nous n'avons pas privilégié de station de compression, c'est aussi pour le développement durable et éviter les rejets de CO₂. Personne n'en parle.

M. Michel Lagache

Il faut savoir qu'une station de compression est aussi une installation industrielle à risque pour l'environnement ICPE, qui est soumise à autorisation. Nous avons des études de sécurité, des études de dangers, et il nous paraît plus prudent de faire du pipe que d'avoir des installations ICPE.

M. Louis-Julien Sourd

Pour une fois, nous pouvons lever la séance dans les temps. Merci de votre participation et de votre attention.